

Séance de la soirée du 29 octobre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 29 octobre 2008 à 19 h 30
Sous-sol de l'Église Saint-Pierre
742, rue de l'Escale
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. YVES THÉRIAULT	1
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	6
M. LIONEL ARSENAULT	8
M. JOHN BURCOMBE	14
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	22
M. YANN TROUTET	32
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. DENIS McCREADY	58
M. NICOLAS BOISCLAIR.....	74
M. JOËL MALEC et M. JEAN MALEC.....	90

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2008
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PÉRIODE DE QUESTIONS
YVES THÉRIAULT

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors bonsoir mesdames et messieurs et bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

10

Ce soir, nous allons poursuivre les questions du public et de la Commission. Je rappelle que les travaux de la présente Commission peuvent être suivis sur Internet en mode audio et également, qu'il y a un mécanisme, pour ceux qui le désirent, de poser des questions par courriel à la Commission. Les détails peuvent être obtenus en consultant le site Internet du Bureau d'audiences publiques, ainsi que le site de la Commission.

15

Alors ce soir, nous allons commencer, nous avons terminé la séance avec monsieur Thériault, nous allons recommencer la séance avec la même personne pour lui permettre une autre question.

20

À la suite de ça, avant d'appeler une autre personne au registre, je vais poser une question à Environnement Canada concernant les oiseaux migrateurs. Cet après-midi, nous avons traité de l'aspect sur le poisson, nous avons fait un détour sur les oiseaux, et nous aimerions compléter sur la question des oiseaux migrateurs.

25

Alors monsieur Thériault, bonsoir, et votre question, s'il vous plaît.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

30

Bonsoir. La plupart des questions que j'ai, là, j'ai pu avoir les réponses à côté, là. Mais lorsqu'on n'est pas satisfait des réponses, il est certain que c'est pas l'endroit pour réagir, si je comprends bien, c'est lors du mémoire qu'on va pouvoir réagir.

35

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est exact.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

40

Mais est-ce que vous pourriez prendre quelques minutes pour me réexpliquer, parce que c'est sûr que je vais faire des écritures, là, pour me réexpliquer dans quel sens qu'on doit écrire notre mémoire, et qu'est-ce qu'on peut s'attendre, après avoir écrit notre mémoire.

Je vais risquer quelques affirmations, et vous allez me contredire ou m'approuver, là.

45

Vous avez pas de pouvoir sur ce que peut faire le promoteur, vous n'avez que des pouvoirs de recommandation.

PAR LE PRÉSIDENT:

50

C'est exact. La Commission, en réalité, il y a des subtilités entre la procédure du Québec et celle du fédéral, si on commence par la procédure fédérale, parce que la Commission est quand même conjointe, fédérale-provinciale, du côté du fédéral, le principe est que la Commission formule des recommandations qui sont envoyées sous forme de rapport au ministre de l'Environnement du Canada.

55

Lui, le ministre, soumet le rapport aux autorités responsables qui vont commenter, si je peux m'exprimer comme ça, les recommandations de la Commission. Alors si un ministère est d'accord, il va dire, on entend appliquer cette recommandation; ils peuvent dire, cette recommandation, nous ne sommes pas d'accord, et ils expliquent pourquoi.

60

Donc cette décision-là est accessible. Donc c'est le rôle d'une commission fédérale.

Du côté du Québec, le principe, c'est que la Commission formule sous forme de rapport un avis, qui peut avoir des points précis, des avis, on dit un avis mais ça peut être une série d'avis et de constatations, sous forme de rapport, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

65

C'est la ministre, elle, qui a la responsabilité de faire des recommandations au Conseil des ministres. Donc la ministre, grosso modo, pour faire ses recommandations, va s'inspirer du rapport du BAPE ainsi que de l'analyse environnementale de son ministère, en l'occurrence ici madame Paul qui est la chargée de projet pour le dossier, donc qui sera responsable de faire suivre cette analyse-là.

70

Alors en résumé, c'est la procédure, de la façon que ça fonctionne.

75

Pour ce qui est, tout à l'heure vous avez fait allusion à des mémoires, c'est-à-dire que la Commission entend l'opinion des participants, des gens qui le veulent, en seconde partie d'audience.

80

Ce que nous faisons, nous faisons un chapitre qui synthétise l'opinion de tous les sujets entendus. À l'intérieur de cela, la Commission examine les préoccupations qu'elle identifie comme étant des enjeux qui préoccupent les participants, et insère ça à l'intérieur de son analyse.

85

90 Alors c'est pour ça que tout à l'heure je disais, il était important pour les gens, quand ils font des mémoires, s'ils disent, moi je suis contre quelque chose, je suis pour quelque chose, c'est d'expliquer pourquoi et sur quoi ils se basent pour dire qu'ils sont pour ou contre quelque chose, parce que ça permet à la Commission de connaître les motifs des gens, et de pouvoir faire une analyse plus approfondie.

Donc c'est pour ça qu'on invite les gens à faire des mémoires, que c'est l'argumentaire qui est important plus que la position.

95 Bien entendu, dans le chapitre qu'on parle des citoyens ou de la participation, la Commission va résumer les positions. S'il y a une majorité qui est pour telle chose, la Commission va dire, bon, il y avait une forte majorité des participants qui était en faveur ou contre telle chose ou telle chose.

100 Mais au-delà de ça, la Commission, elle, fait une analyse autonome de ça, peu importe si le monde était pour ou contre un fait ou un impact, quelque chose comme ça, la Commission en fait une analyse autonome. C'est ce que je pourrais vous dire.

105 Je crois que madame Paul voudrait faire un complément de réponse à cela.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

110 Bonsoir monsieur le Président. Je voudrais également dire à monsieur Thériault que les mémoires que les citoyens déposent devant la Commission sont rendus publics, et nous aussi on les examine, je dirais même qu'on les épluche, et ces mémoires-là nous servent dans la rédaction de notre analyse environnementale.

115 Et si particulièrement, si une idée revient dans plusieurs mémoires, ou une préoccupation revient dans plusieurs mémoires, cette préoccupation-là peut ultimement être traduite en condition d'autorisation.

120 Donc ça peut devenir une obligation pour le promoteur soit de remédier à la situation, soit de trouver une façon de solutionner le problème, et ces conditions d'autorisation là sont présentées par notre ministre au Conseil des ministres qui délivre le décret d'autorisation.

Donc nous aussi, on en tient compte et on les prend très très au sérieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

125 D'ailleurs, nous avons à l'arrière de la salle un dépliant fait par le Bureau d'audiences publiques qui explique, en quelques lignes, par exemple il y a un encadré qui dit "Des conseils pour rédiger un mémoire".

130 Alors l'invite les gens intéressés à produire un mémoire à consulter ce document-là. On
donne des petits trucs notamment comment structurer le mémoire, et on interpelle les gens sous
forme de questions, les gens peuvent tenter de répondre à ces questions-là.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

135 Ici, ça m'éclaire. Parce que voyez-vous, vous me dites, l'argumentaire est plus important,
semble plus important que seulement des opinions. C'est important de savoir ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

140 L'opinion, c'est parce que si c'était seulement une opinion, par exemple prenons
l'hypothèse, simplifions les choses, si c'était seulement une opinion, il y avait pas d'analyse, donc
on n'aurait pas besoin d'une commission d'enquête pour faire ça. On pourrait simplement faire
un sondage ou on pourrait faire des sondages téléphoniques, des sondages par écrit. On
demanderait aux gens, êtes-vous pour, contre, tel aspect est suffisant, oui ou non. Alors ça, ce
145 serait une méthode par sondage.

Donc à l'époque, le législateur a dit, on va plutôt faire cet examen sous forme de
commission d'enquête, pour être en mesure de conseiller le décideur.

150 **PAR M. YVES THÉRIAULT:**

Bien, c'est certain que si un organisme est spécialisé supposons dans les poissons, c'est
sûr que lui va avoir des arguments scientifiques, ça va être avec preuves scientifiques à l'appui.

155 Tandis que comme moi, un simple utilisateur du territoire, ce que je vais avoir, c'est mon
vécu, mes appréhensions.

PAR LE PRÉSIDENT:

160 C'est exactement cela. Donc ça devient un élément.

Parce que quelqu'un qui dit, moi j'ai pêché ici toute ma vie, ça devient quelqu'un qui est
extrêmement crédible pour décrire l'emplacement de la rivière, par exemple. Vous comprenez?

165 Mais il faut que les gens nous expliquent, nous donnent de l'information. La Commission,
ce qu'elle a besoin, c'est d'informations et d'arguments pour appuyer quelque chose ou infirmer
quelque chose, aller dans ce sens-là ou dans l'autre sens.

170 Alors c'est pour ça que je vous dis, c'est important de dire, moi j'ai pêché là et ce que j'ai
noté au courant des années, par exemple, c'est tel phénomène. Ça devient intéressant pour la
Commission.

C'est pour ça, quand je vous dis, c'est l'argumentaire, c'est ça, c'est détailler, donner de l'information à la Commission, c'est ça qui est important.

175 **PAR M. YVES THÉRIAULT:**

Est-ce que je me trompe en pensant que le mémoire que je pourrais écrire peut influencer autant vous que l'Hydro. Ça se peut que ça les influence, là. C'est à vous autres...

180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

185 Pas seulement la Commission. C'est évident que je pense que tout le monde va être sensible, y compris le ministère de l'Environnement ou la Commission, même Hydro-Québec. On se comprend, s'il arrive un argument de poids qui est là, bing, je crois qu'il va influencer tout le monde. Ça va de soi, effectivement.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

190 La Commission, est-ce que c'est vous trois (3)?

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Ce serait prétentieux de dire que c'est seulement nos trois (3), parce que nous sommes épaulés par une équipe d'analystes qui sont avec nous. Vous comprenez, pas seulement d'analystes, aussi de gens qui nous supportent sur les aspects techniques et autres.

200 Donc c'est ça, la façon que l'analyse se fait, au sein d'une Commission, on essaie de faire ça on pourrait dire en forme de cercle, c'est-à-dire que tout le monde discute, que ce soit un analyste ou un commissaire, on argumente entre nous.

205 Ultimement, c'est les commissaires qui signent le rapport, c'est ça la différence dans l'approche. Donc les gens vont se souvenir qui a signé le rapport, c'est de la façon que ça fonctionne.

Mais disons que l'analyse se fait en collégialité.

PAR M. YVES THÉRIAULT:

210 Je vous remercie beaucoup, et je tiens à dire que c'est très instructif de vous écouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie de votre participation.

215

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors avant d'inviter notre prochain participant, je vais m'adresser à monsieur Breton.

220

Tout à l'heure, nous avons abordé le garrot d'Islande, nous avons abordé aussi les oiseaux forestiers, il y avait aussi la question des oiseaux migrateurs.

225

Selon ce qu'on pouvait voir, il y avait de l'information qui était à venir de la part d'Hydro-Québec pour permettre à Environnement Canada d'examiner les impacts du projet sur les oiseaux migrateurs.

230

Monsieur Breton, pouvez-vous nous donner plus de détails. Et ensuite de ça, on pourra aller du côté d'Hydro-Québec.

PAR M. LOUIS BRETON:

Oui, merci monsieur le Président.

235

Mon intervention, c'est surtout pour peut-être clarifier une ambiguïté qui a peut-être été glissée cet après-midi concernant les échanges d'informations entre Environnement Canada et le promoteur.

240

Il faut comprendre, surtout pour le volet fédéral de la Commission, les échanges sont tous canalisés via l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Et nous, les échanges, notamment comme pour les mesures d'atténuation ou les besoins d'information, ont été véhiculés durant les différentes séries de questions, et à la dernière série de questions du mois d'août, il reste beaucoup de questions où on attend l'information.

245

Donc si la Commission souhaite, d'Environnement Canada, de l'aider ou de l'éclairer quant aux impacts du projet sur l'avifaune en général, on va avoir besoin de cette information-là, et pour nous, ça va être capital.

250

Et comme à plusieurs questions qu'on a envoyées au mois d'août, il y a certaines questions clés pour lesquelles on souhaite avoir cette information-là, pour éclairer la Commission.

255

Donc pour nous, ça devient important que – on comprend votre rôle qui est pas facile, quant à se prononcer sur l'importance des impacts, mais si on veut vous aider, on a besoin de cette information-là, ça devient clé. Et comme les délais sont courts, tant pour vous que pour nous, bien, il devient important que ces demandes-là soient faites et qu'on s'assure d'avoir l'information rapidement.

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Très bien, je vous remercie.

Alors la série de questions appartiendrait au numéro, ça c'est la nomenclature préparée par l'Agence canadienne, ce serait dans la série CA33, si mon information est correcte.

265 **PAR M. LOUIS BRETON:**

C'est exact. Pour nous, présentement, suite à la discussion qu'on a eue cet après-midi, on croit que si l'initiateur pouvait répondre à cette question-là, on convient que c'est peut-être pas ce soir, mais par une communication écrite bientôt, on pourrait plus facilement aider la Commission à se prononcer sur l'importance des impacts sur le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Très bien.

Alors je vais aller du côté d'Hydro-Québec, monsieur Gagnon. Donc c'est une série de questions énumérées sous la rubrique CA33, CA133, excusez-moi, par l'Agence canadienne.

280 Ce qui semblerait être le cas, ça portait sur les espèces d'oiseaux sensibles qui fréquentent la zone d'étude, donc susceptibles d'avoir des pertes d'habitat en lien avec la réalisation du projet.

285 Donc est-ce que vous pouvez nous donner de l'information? Je peux vous laisser quelques minutes pour trouver la référence, à quoi ça réfère, le CA133.

Oui, monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

290 Oui, on a répondu à cette question-là, on a reçu les questions d'Environnement Canada au début de l'été, donc on a déposé, en septembre, le complément de l'étude d'impact sur l'environnement, deuxième série de questions et de commentaires provenant de l'Agence canadienne, qui couvrait les questions C131 à C173.

295 Donc dans ce document, il y a la réponse à la question 133. Donc ce document, normalement, devrait déjà être en possession d'Environnement Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

300 Monsieur Breton.

PAR M. LOUIS BRETON:

Dans la version que j'ai, c'est marqué "Réponses à venir", page 12.

305 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

En fait, on a transmis en format PDF des réponses quelque part, le 12 août, et une autre série le 19 août.

310 Mais on a transmis une version finale, papier, à l'Agence canadienne en début septembre. Et dans ce document, toutes les réponses sont indiquées.

Et puis dans le document que j'ai, à la page 12, la mention "à venir" n'y est plus.

315 Donc peut-être que vous avez pas la dernière version entre les mains.

PAR M. LOUIS BRETON:

Je vais vérifier avec l'Agence, merci.

320

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons faire les vérifications. Alors je vous remercie, monsieur Breton.

325 Maintenant, je vais aller au registre, je crois que nous sommes en mesure, il y a pas d'autres clarifications à faire.

330 Peut-être un point. Est-ce qu'il y a quelqu'un de la municipalité de Havre-Saint-Pierre qui pourrait agir comme personne-ressource, ici en ce moment? Non. Alors nous allons conserver les questions pour demain.

Alors je vais reprendre la liste en fonction des personnes qui étaient présentes hier, qui n'ont pas pu poser de questions. J'avais monsieur Gaétan Cormier.

335 Maintenant, j'ai monsieur Lionel Arsenault.

LIONEL ARSENAULT

340

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur.

PAR M. LIONEL ARSENAULT:

345

Bonsoir monsieur le Président. Moi, je suis pêcheur de pétoncle, et puis j'ai assisté à pas mal tout ce qui s'est dit au sujet de la pêche, et puis moi, ma pêche principale, c'est le pétoncle. Le pétoncle, on le pêche dans l'archipel de Mingan depuis plusieurs années.

350

Et nos inquiétudes, elles sont à savoir, d'abord ma question s'adresserait plutôt à Pêches et Océans Canada: Est-ce qu'ils savent exactement, la biomasse, c'est quoi qu'elle est présentement.

355

Et puis aussi, j'ai entendu dire qu'il y avait pas d'impact. Comment peut-on savoir qu'il y aura pas d'impact avec l'archipel de Mingan qui est, moi, je dirais unique au monde.

360

D'abord, on pêche à l'embouchure. Moi, approximativement, c'est disons quelques kilomètres, disons un mille (1 M) ou deux (2 M) marin de l'embouchure, on pêche là, moi, depuis quelques années.

365

Ça fait que je me demande, avec ce qu'ils vont déplacer dans le futur, qu'ils vont déplacer sur la rivière Romaine, soit le mercure, soit les sédiments, on a parlé du cadmium, ça fait qu'on a une certaine inquiétude, ça fait que j'aimerais savoir s'il y a des études, présentement, qui disent la biomasse actuellement, et qu'ils prétendent faire pour nous rassurer sur ce point-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

370

Alors monsieur Kemp.

PAR M. ALAIN KEMP:

375

Oui, je vais demander à madame Stéphanie Rioux, qui a fait l'analyse du milieu marin, d'apporter des éléments de réponse.

PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:

380

Pour ce qui est de la biomasse, personnellement j'ai pas ces informations-là. Mais pour ce qui est des impacts au niveau du pétoncle, c'est un élément qu'on a regardé, effectivement, et puis nous n'étions pas préoccupés par les impacts au niveau du pétoncle. En fait, nous étions d'accord avec les arguments qui étaient présentés, qui ont été présentés par le promoteur hier.

385

Donc à savoir, bien c'est ça, le pétoncle se retrouve plus en profondeur, se retrouve plus loin dans le chenal de Mingan, et puis on pense qu'il devrait pas y avoir, que la modification du

régime hydrologique de la rivière Romaine devrait pas avoir d'impact au niveau de la salinité au fond et au niveau des sédiments dans le secteur où se retrouve le pétoncle.

Donc nous, on n'était pas préoccupé par ça.

390

PAR LE PRÉSIDENT:

Néanmoins, est-ce que vous proposez un suivi.

395

PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:

Présentement, on n'est pas rendu là dans notre analyse, là. Présentement, on n'a pas de décision de prise à ce niveau-là.

400

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous êtes en train d'examiner ce besoin.

Oui monsieur Kemp.

405

PAR M. ALAIN KEMP:

Oui, si je peux compléter. Pour ce qui est de la biomasse de pétoncle, je peux toujours m'informer auprès de la gestion des Pêches, pour avoir des détails à ce niveau-là.

410

En ce qui concerne le cadmium, j'ai fait une demande aux Sciences, on m'a dit que demain matin, je vais avoir une réponse; ça je pourrais vous le donner demain après-midi, pour vraiment informer le public.

415

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, nous pourrions revenir sur cette question-là demain après-midi, sur le cadmium plus précisément.

420

Alors nous allons faire un suivi aussi pour l'aspect, donc ça va être le secteur des Pêcheries plus?

PAR M. ALAIN KEMP:

Oui, c'est ça, la division des Pêches, oui.

425

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors aussitôt que nous aurons la réponse, vous nous ferez signe. Très bien.

430

Oui, monsieur Arsenault.

PAR M. LIONEL ARSENAULT:

Est-ce qu'Hydro-Québec a prévu quelque chose, un dédommagement, quelque chose, si jamais dans le futur, ou disons dans un temps immédiat ou à long terme, s'il arrive quelque chose dans l'archipel de Mingan, au sujet de la pêche.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Donc la pêche, non pas seulement le pétoncle, mais la pêche dans le secteur.

440

PAR M. LIONEL ARSENAULT:

Et voilà.

445

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

450

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Étant donné que dans l'étude d'impact, on conclut qu'il y a pas d'impact sur l'écosystème marin situé à l'embouchure, donc pas d'impact sur les ressources marines ni sur la pêche commerciale, on propose pas de mesure d'atténuation ou de compensation.

455

Donc on conclut que la pêche commerciale pourra se poursuivre et donc, monsieur Arsenault pourra continuer la pêche à la pétoncle dans les prochaines années dans l'archipel de Mingan sans problème.

460

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors bien entendu, sous réserve aussi des éventuelles exigences de Pêches et Océans concernant les suivis.

465

J'imagine que si Pêches et Océans vous demande un suivi, vous allez être prêts à le faire, monsieur Gagnon?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

470

La gestion des ressources marines, qui font l'objet de délivrance de permis pour de la pêche commerciale, sont sous la responsabilité du gestionnaire de la ressource, donc sont sous la responsabilité de Pêches et Océans Canada.

475

Et nous, Hydro-Québec, on veut pas se tenir responsable de la gestion de la ressource marine, quand il y a des quotas qui sont fixés ou qu'il y a de la pêche commerciale et des quotas qui sont fixés par le gestionnaire de la ressource.

PAR LE PRÉSIDENT:

480

J'allais pas nécessairement jusqu'à penser à la gestion, mais des suivis.

J'aimerais ça vous entendre, monsieur Kemp, à ce sujet.

485

PAR M. ALAIN KEMP:

Évidemment, vu que c'est une espèce pêchée, on peut considérer qu'il y a un suivi continu qui se fait par Pêches et Océans.

490

Je pense qu'à ce stade-ci, on n'a pas de réelle préoccupation sur le devenir de la pêche au pétoncle dans le chenal de Mingan. Ça fait que dans ce sens-là, il y a pas réellement de suivi qui est prévu.

495

Si toutefois d'autres arguments étaient amenés et démontraient qu'il y a un réel problème, on pourrait le considérer. Mais à ce stade-ci, on n'avait pas prévu faire de suivi particulier, par exemple sur l'habitat, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

500

Très bien.

Monsieur Arsenault.

PAR M. LIONEL ARSENAULT:

505

Moi, ce qui me préoccupe le plus, c'est que disons présentement, on n'a vraiment pas la certitude qu'il y aura pas d'effets majeurs. Mais advenant le cas qu'il y en ait une, est-ce qu'on peut être rassuré, il y a tu quelqu'un qui va prendre en charge, est-ce que ça va être Hydro-Québec, est-ce que ça va être Pêches et Océans Canada.

510

Moi, si dans cinq (5) ou dans dix (10) ans d'ici, il y a une continuité qui se fait sur la pêche, et puis que j'arrive et que la ressource, elle est plus la même, et puis qu'on a des problèmes, c'est qui va – c'est ça qu'on veut savoir.

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour l'instant, ce que j'en comprends, la gestion de la ressource relève de Pêches et Océans. Donc Pêches et Océans, qu'est-ce qu'ils font, ils se limitent à la gestion des quotas?

520 Quand il y a des problèmes, est-ce qu'il y a des plans de compensation; qu'est-ce qui arrive, dans le domaine des pêcheries, plus exactement.

PAR M. ALAIN KEMP:

525 Mon dieu, je pense qu'il y a un des commissaires qui en sait plus que moi à ce sujet-là!

Il faut comprendre que le domaine des pêches est quelque chose d'assez complexe de déterminer, des fois il y a des hausses, il y a des baisses, évidemment les stocks sont suivis et dans le cas où il y aurait des problèmes de pêche, il y a deux (2) volets, on fait la gestion des pêches mais aussi, il y a des programmes scientifiques en continu sur le pétoncle.

530

Si jamais il était déterminé qu'il y avait des problèmes avec les stocks, évidemment qu'il serait recherché quelle est la cause, est-ce que c'est le projet Romaine ou non.

535 À l'état actuel, on présume qu'il y aura pas de problème à cause du projet Romaine. Bon bien, si dans le futur, dans dix (10) ou quinze (15) ans, le stock de pétoncle venait qu'à tomber, il faudrait essayer de déterminer quelles en sont les causes avant de pointer un coupable.

540 Vous comprendrez que c'est pas quelque chose qui est nécessairement très simple à établir. Il y a toujours l'incertitude.

PAR LE PRÉSIDENT:

545 Très bien, je vous remercie.

Alors monsieur Arsenault, bien entendu, vous pouvez nous faire un mémoire, on pourra échanger. D'ailleurs, monsieur ici à côté de moi va se faire un plaisir de discuter aussi avec vous sur les aspects relatifs à la pêche, il a quand même une bonne expérience dans le domaine.

550 Alors si vous voulez faire un mémoire, vous êtes le bienvenu.

PAR M. LIONEL ARSENAULT:

Merci.

555

JOHN BURCOMBE

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais appeler monsieur Daniel Scherrer, s'il vous plaît.

Monsieur John Burcombe. Bonsoir monsieur Burcombe.

565

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Bonsoir monsieur le Président. Seulement certaines clarifications.

570

Cet après-midi, je crois qu'on a mentionné le suivi du projet de dérivation des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons, et je me demande, est-ce qu'on peut avoir des références pour ces suivis.

PAR LE PRÉSIDENT:

575

Vous rappelez-vous c'était à quel sujet, les suivis, déjà?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

580

Question de compensation...

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour le saumon, non, c'est pas ça? Omble de fontaine, excusez-moi.

585

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Ombles de fontaine, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT:

590

Très bien.

Monsieur Gagnon.

595 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui, on a avec nous les références concernant les suivis sur les rivières Sault-aux-Cochons et Portneuf, donc on pourrait les déposer à la Commission.

600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

605 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Donc juste pour préciser, c'est bien les suivis concernant l'omble de fontaine, oui? Merci.

610 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Et une autre précision. Quand on a parlé des émissions de gaz à effet de serre du projet, on parle d'une gamme de mille quatre cents (1400 t) jusqu'à quatre mille tonnes (4000 t) par térawattheure, alors c'est une gamme assez large.

615 Est-ce qu'on peut nous expliquer pourquoi ça ne peut être plus précis ou c'est quoi, comment déterminer les deux (2) limites de ces émissions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

620

PAR M. BENOÎT GAGNON:

625 Il faudrait que je retourne au rapport sectoriel ou à un certain rapport pour déterminer cette limite-là, mais la limite je crois est due aux incertitudes, quand on calcule les émissions de gaz à effet de serre pour différents milieux naturels.

630 On se base sur des données connues qui présentent des écarts ou des variations, là. Donc nous, on a présenté un scénario, dans l'étude d'impact, ça pourrait varier entre mille quatre cents (1400 t) et quatre mille tonnes (4000 t), mais dans les présentations qu'on a faites, on prend toujours la valeur maximale, pour être conservateurs dans nos estimations.

PAR LE PRÉSIDENT:

635 Est-ce qu'on pourrait le revoir, le tableau, pour me rafraîchir la mémoire, s'il vous plaît.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

OK, c'est notre tableau dans l'allocation de la première soirée? Oui, je crois, oui.

640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De mémoire, monsieur Burcombe, ça c'était vraiment concernant les réservoirs, c'est ça?

645 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui. Alors Hydro-Québec, je crois, a dit que pour la moyenne pour tout le parc du projet, c'était plutôt dans le vingt mille tonnes (20 000 t) par térawattheure, je crois.

650 Alors j'aimerais peut-être plus d'explications, pourquoi c'est aussi bas par rapport aux moyennes.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Est-ce que c'est cette figure-là?

655

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Mais il y avait un spectre avec les données, il y avait mille quatre cents (1400 t). C'est peut-être pas ce tableau-là, je crois.

660

Il y a pas un autre tableau que vous avez présenté avec des facteurs d'émissions, hier?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

665 Avec les filières?

PAR LE PRÉSIDENT:

670 Parce que monsieur Burcombe fait allusion à mille quatre cents (1400 t) à quatre mille tonnes (4000 t). C'est ça, monsieur Burcombe? On avait des colonnes où on voyait des facteurs d'émissions pour différents modes de production. C'est peut-être dans ces références-là qu'on avait la marge.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

675

La référence originale je présume que j'ai, c'était dans la réponse au ministère, le QC218, où on indique que c'est établi entre mille quatre cents (1400 t) et quatre mille tonnes (4000 t).

PAR LE PRÉSIDENT:

680

Parce que concernant les facteurs d'émissions des réservoirs, il y avait des estimations qui avaient déjà été faites, si je me souviens du nom, un monsieur, c'est un Québécois, monsieur Duchemin ou quelque chose comme ça, qui avait fait des travaux où on voyait, dépendamment du milieu ou la physionomie du réservoir, de très larges variations dans les facteurs d'émissions. Je sais pas si le spectre vient de cette source-là.

685

Alors j'ai l'impression qu'il va falloir faire des vérifications plus en détails pour trouver l'information.

690

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. Nous, on va retourner à nos rapports pour vous expliquer l'ordre de grandeur minimal et maximal entre mille cinq cents (1500 t) et quatre mille tonnes (4000 t), et puis on va vous revenir là-dessus demain après-midi.

695

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va essayer de retrouver la trace de ça.

700

Du côté du ministère des Ressources naturelles, vous avez un commentaire à faire concernant les GES. Monsieur Gingras.

PAR M. DONALD GINGRAS:

705

Oui, c'est monsieur Sassi qui pourrait vous donner quelques informations là-dessus, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

Très bien. Monsieur Sassi.

Alors ce que l'on cherche, c'est des sources éventuelles sur les facteurs d'émissions des réservoirs. Monsieur Sassi.

715

PAR M. TAOUFIK SASSI:

Monsieur le Président. La source que j'ai devant moi, elle vient de l'Agence internationale de l'énergie et de l'hydroélectricité. J'ai devant moi un tableau qui ressemble en moyenne aux valeurs qui sont évaluées par Hydro-Québec, et oui, effectivement, il y a une variabilité des émissions de gaz à effet de serre dans le cas des réservoirs créés par l'hydroélectricité.

720

725 Et cette variabilité-là est surtout due à la nature du terrain qui est noyé. Donc si je vous donne un exemple, la nature des terrains qu'on a ici, au Québec, émettent le moins de gaz à effet de serre, si on compare un peu aux réservoirs qui sont créés par exemple au Brésil, où est-ce qu'il y a beaucoup plus de matière organique qui est noyée, donc les réservoirs créent beaucoup plus de gaz à effet de serre.

730 Moi, dans le tableau qui est devant moi ici, il donne à peu près des valeurs de l'ordre de cinq mille (5000) à vingt mille (20 000) kilotonnes par térawattheure produit, et cela est dû vraiment à la nature des réservoirs.

735 Et ce que j'ai aussi comme information, c'est que la nature des terrains qu'on a ici, au Québec, c'est eux qui émettent le moins de gaz à effet de serre. Donc la valeur qui est évaluée par Hydro-Québec semble être raisonnable.

Et c'est aussi l'hydroélectricité qui est la filière qui émet le moins de gaz à effet de serre, si on la compare à toutes les autres filières.

PAR LE PRÉSIDENT:

740 Très bien, je vous remercie.

Pour les tableaux, vous allez pouvoir les déposer?

PAR M. TAOUFIK SASSI:

745 Pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

750 Très bien, je vous remercie. De toute façon, demain, monsieur Gagnon, vous pourrez revenir sur l'origine du spectre mille quatre cents (1400 t) à quatre mille tonnes (4000 t) par térawattheure.

755 Oui, monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

760 D'accord.

J'ai un autre point. Dans une autre question du ministère, c'est QC219, on parle d'un plan d'action sur le développement durable qui devrait être rédigé par Hydro-Québec et par toutes les instances gouvernementales presque, et on indique que ça devrait être disponible pour l'automne 2008.

765 Donc où sommes-nous avec ce plan d'action. C'est Hydro-Québec qui devrait produire ce plan d'action dans le cadre de la Loi sur le développement durable.

PAR LE PRÉSIDENT:

770 C'est ça, je voulais être certain de la question parce qu'il y avait, pour les organismes gouvernementaux, dont le BAPE par exemple, alors tous les organismes doivent produire un plan d'action de développement durable.

 Alors du côté d'Hydro-Québec, où en êtes-vous rendus avec ce plan d'action.

775

PAR M. BENOÎT GAGNON:

 Le plan d'action sur le développement durable par Hydro-Québec est en élaboration, donc il est presque finalisé. Donc Hydro-Québec prévoit publier son plan d'action sur le développement durable au plus tard le 31 mars 2009.

780

PAR LE PRÉSIDENT:

 Donc 31 mars 2009.

785

 Madame Paul, au sujet des organismes, avez-vous les dates en mémoire, au sujet des principales dates charnières pour les dépôts des plans d'action et leur approbation aussi, parce qu'il y a un dépôt et il y a aussi un mécanisme d'approbation.

790 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

 Oui, monsieur le Président, il y a également un mécanisme d'approbation au sein de notre ministère, puisque c'est notre ministère qui est responsable de l'application de cette loi.

795

 Et pour les organismes gouvernementaux et les ministères, la date butoir qui était visée, c'était fin 2008, décembre 2008. Chacun des ministères, à tout le moins, devait déposer ce document.

PAR LE PRÉSIDENT:

800

 Juste pour une clarification, est-ce qu'Hydro-Québec se qualifie à l'intérieur des organismes, étant donné qu'ils sont une société d'État.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

805

 Je vais vous lire ce qu'il y a dans la loi par rapport aux organismes. La loi dit que:

810 "Elle vise en premier lieu les ministères, organismes et entreprises du gouvernement, et s'appliquera éventuellement aux organismes municipaux, aux établissements d'enseignement et aux établissements de santé et de services sociaux, améliorant ainsi la qualité de vie des Québécois."

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Très bien. Donc on peut présumer qu'Hydro-Québec fait partie des entreprises du gouvernement.

Monsieur Gagnon.

820 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui, c'est ça, et Hydro-Québec a une politique sur le développement durable, et puis le plan d'action va être déposé au plus tard le 31 mars 2009.

825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Burcombe.

830

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors Hydro-Québec n'a pas l'intention de respecter l'échéancier, si je comprends bien, qui est la fin décembre.

835

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Paul.

840 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Ce serait plutôt à monsieur Gagnon de répondre à la question, mais selon la date que je viens de donner et les informations que monsieur Gagnon a données, effectivement il y a un léger dépassement.

845

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

850 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui. Le plan est en élaboration à Hydro-Québec, donc on a plusieurs éléments du plan qui sont en ce moment en développement.

855 Mais comme on le mentionnait dans l'étude d'impact, c'est inscrit qu'on pourrait déposer ce plan-là au gouvernement au plus tard le 31 mars 2009. Donc c'est dans le chapitre sur le développement durable de l'étude d'impact.

Pardon, c'est une réponse aux questions, la question 219.

860

PAR LE PRÉSIDENT:

Je suis pas sûr de bien comprendre.

865

Madame Paul, c'est quoi la date limite pour le dépôt?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

C'est fin 2008.

870

PAR LE PRÉSIDENT:

Fin 2008. Donc monsieur Gagnon, prenez note que ce serait la date, fin 2008. Vous avez encore du temps!

875

PAR M. BENOÎT GAGNON:

On prend bonne note.

880

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Burcombe.

885

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Il y a seulement une autre chose, peut-être. C'est que cet après-midi, les Innus, je peux pas prononcer le nom, mais des deux (2) bandes, Unaman-shipu et Paqua-shipi, étaient ici pour demander que la Commission entendent leurs mémoires chez eux.

890

895 Alors on a parlé plus tôt, lors de ces audiences, des possibilités de faire des vidéoconférences, alors je me demande si la Commission va considérer, c'est une opportunité peut-être d'essayer d'entendre des mémoires par vidéoconférence ou un autre moyen meilleur que simplement entendre des personnes par téléphone, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

900 Nous prenons note de votre demande. Comme je vous dis, on va aussi regarder des intentions de mémoires, et on va essayer de soupeser l'ensemble de la problématique. Alors nous prenons votre proposition en délibéré, qu'on pourrait dire.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

905 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

910 Alors je vous remercie, monsieur Burcombe.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avant d'appeler le prochain intervenant, j'aimerais abordé un sujet qui n'a pas encore été abordé, ça concerne le caribou forestier.

920 Alors j'aimerais adresser ma question, on m'avait informé, en rencontre préparatoire, qu'il y avait, du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, un spécialiste concernant cet animal qui pourrait répondre à des questions.

925 C'est ce que vous nous avez dit, je pense, madame Paul?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

C'est exact.

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors pour l'instant, on voit qu'il y eu des échanges, des discussions entre certains ministères et le promoteur concernant le caribou forestier, qui est une espèce sensible et qui est en forte diminution au courant des années.

935 Alors on aimerait commencer, un peu initier le sujet et entendre le ministère, autrement dit, concernant son appréciation de l'interaction qu'il pourrait y avoir entre le caribou forestier et le projet. On va commencer par ce point-là.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

940

 D'accord, monsieur le Président. C'est madame Auger qui va faire une courte présentation sur la question.

945 Je voudrais d'entrée de jeu mentionner que c'est un des enjeux de notre analyse. Dans les consultations qu'on a faites auprès des différentes communautés autochtones, parce que comme vous le savez, la Couronne que nous représentons est tenue de faire des consultations particulières auprès de ces communautés, c'est un élément qui est ressorti régulièrement à chaque rencontre qu'on a faite, et pour chacune des bandes.

950 Donc pour nous, c'est une préoccupation.

 Maintenant, je passe la parole à madame Auger.

PAR Mme ISABELLE AUGER:

955

 Bonsoir. Comme madame Paul le disait précédemment, le caribou forestier est un enjeu majeur lors de notre analyse.

960 Nous en sommes au tout début de notre analyse concernant cet enjeu. Nous discutons en ce moment avec le MRNF secteur Faune, et à la région Côte-Nord et également en région Nord-du-Québec, qui ont une très grande expertise concernant cette espèce.

965 Nous analyserons en fait un peu tout ce qui a été fait en inventaire, mais également les suivis qui sont proposés par Hydro-Québec pour cette espèce.

 Nous prendrons aussi en considération l'ouverture du territoire, tous les impacts qui pourraient résulter sur cette espèce.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

 Concernant le caribou forestier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mentionné qu'il préparait un plan, je crois, en tout cas on a eu la référence qu'il y avait un plan de rétablissement pour le caribou forestier.

975 À votre connaissance, on pourra aller en complément du côté du ministère des Ressources naturelles, est-ce que ce plan est terminé.

PAR Mme ISABELLE AUGER:

980 À ma connaissance, sur le site Internet du ministère que j'ai consulté la semaine dernière,
le plan était toujours en préparation.

PAR LE PRÉSIDENT:

985 Monsieur Gingras.

PAR M. DONALD GINGRAS:

990 Si vous voulez, je pourrais faire appel à monsieur Daniel Poirier, pour vous donner
l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Très bien, s'il vous plaît.

Parce qu'ici, j'avais une référence qui s'appelle "Le plan de rétablissement du caribou
forestier au Québec, 2005-2012". Je sais pas si c'est une référence qui est exacte.

1000 Mais nous n'avons pas vu nulle part ce document, c'est pour ça qu'on voulait avoir de
l'information.

PAR M. DANIEL POIRIER:

1005 Bonjour monsieur le Commissaire. Daniel Poirier, du ministère Ressources naturelles et
de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune à Baie-Comeau.

Effectivement, l'information rapportée est exacte, ce plan-là est en préparation et est pas
encore disponible.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on peut pas l'appeler le plan 2005-2012. En tout cas la référence que j'ai ici serait
pas exacte, vu qu'il est en préparation.

1015 **PAR M. DANIEL POIRIER:**

C'est ça, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1020

Ce plan devrait, vous envisagez la sortie de ce plan pour quel moment.

PAR M. DANIEL POIRIER:

1025

J'ai pas l'information avec moi ici, je pourrais avoir cette information-là rapidement, disons demain après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030

Très bien.

Parce qu'on a pu prendre connaissance que du côté terre-neuvien, il y avait déjà un plan de rétablissement de publié, et qu'il y est fait mention qu'il y a une collaboration avec le gouvernement du Québec.

1035

PAR M. DANIEL POIRIER:

C'est exact, il y a différentes collaborations entre les deux (2) gouvernements. Mais j'ai pas la raison pour laquelle il est pas disponible encore du côté québécois, ce plan-là.

1040

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans ce cas-ci, ce qu'on en comprend, ce serait surtout la harde ou essentiellement la harde du lac Joseph, qui est centrée à Terre-Neuve, qui serait en cause ici, dans l'aire de fréquentation dans le nord du bassin versant de la Romaine.

1045

De votre côté, à ce stade-ci, est-ce que des préoccupations particulières se dégagent en lien avec le projet, pour le caribou forestier.

1050

PAR M. DANIEL POIRIER:

Je vais devoir me référer avec les spécialistes du caribou forestier, qui sont pas ici ce soir, mais je pourrais avoir l'information demain, là-dessus.

1055

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Monsieur le Président, avant que vous poursuiviez, est-ce que je pourrais laisser, madame Auger peut-être aurait des informations supplémentaires concernant les efforts faits au Labrador.

1060

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, bien sûr.

1065 Madame Auger.

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1070 Oui, monsieur le Président. En fait, nous avons aussi contacté les spécialistes du caribou forestier au secteur Faune, donc Nord-du-Québec.

1075 Il existe effectivement une table ronde concernant cet enjeu, dont fait partie et le Labrador et le MRNF Faune. Donc il existe effectivement un échange d'informations entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Labrador sur cette espèce, autant pour le caribou migrateur que pour le caribou forestier, dont la harde du lac Joseph.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 À ce stade-ci, ce qu'on peut dire de la fréquentation de la harde du lac Joseph dans le bassin versant de la Romaine, est-ce qu'il y a des données jusqu'à maintenant ou c'est une région qui a été moins étudiée.

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1085 Je pourrais téléphoner, en fait, à notre expert qui est en ce moment sur le terrain, à Chibougamau. Donc je pourrais pas vous dire exactement quand on serait en mesure de vous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 OK. Parce que dans le cadre d'un autre projet sur lequel j'ai travaillé, qui était un projet minier, l'exploitation d'une mine de fer au lac Bloom, bien entendu le caribou forestier fréquentait le secteur, bien, fréquente le secteur de Fermont.

1095 Ce qui ressortait pas clairement, c'est que les inventaires du promoteur avaient identifié des pistes potentielles, il y avait toujours la possibilité que ce soit des caribous qu'on appelle toundriques, c'est-à-dire les grandes hardes qui l'utilisaient, c'était pas très très clair parce que le secteur de Fermont est pas situé dans l'aire théorique quand on regarde l'aire de distribution du caribou forestier, de la harde du lac Joseph, mais il pouvait y avoir des indications que des caribous forestiers fréquentaient le secteur.

1100

1105 Et lorsqu'on avait regardé ça en détail, on avait eu quelques documents scientifiques de référence, mais il semblait que les connaissances étaient meilleures par exemple du côté plus de la Baie-James, ou même du côté du réservoir Manicouagan.

Et à l'époque, on n'avait pas pu avoir de renseignements assez précis sur la distribution du caribou dans le secteur plus, autrement dit, de la Côte-Nord.

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1110 Effectivement, les données que possède le MRNF sont plus nombreuses concernant les caribous qui se trouvent dans le secteur de la Baie-James.

1115 Il y a énormément, bien, énormément, il y a un grand nombre de colliers émetteurs qui sont posés autant sur le caribou migrateur toundrique que sur le caribou forestier, dans la région nord du Québec.

1120 Par contre, on a pris contact avec les gens du Labrador qui ont également des colliers émetteurs qui sont posés sur des caribous de la harde du lac Joseph, et on devrait être en mesure d'avoir leur distribution sous peu, et puis également une idée de leur domaine vital.

PAR LE PRÉSIDENT:

1125 Très bien. Et quand vous dites "sous peu", est-ce que ça pourrait être en lien avec l'examen du projet de la Romaine?

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1130 Oui, c'est en lien avec l'examen du projet de la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait carrément en lien, très bien.

1135 Connaître, à ce moment-là, ce serait les déplacements du caribou forestier, surtout dans le secteur du réservoir de la Romaine-4, j'imagine.

PAR Mme ISABELLE AUGER:

1140 Oui, mais également au Labrador, pour avoir une idée de la grandeur des domaines vitaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1145 Oui, effectivement la harde du lac Joseph a une distribution assez importante.

Monsieur Gagnon, est-ce que vous avez des compléments d'information à ajouter en rapport, bon, vous en traitez dans votre étude d'impact, mais est-ce qu'il y a des éléments, concernant le caribou forestier, que vous désirez attirer l'attention.

1150

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, on aimerait attirer l'attention sur un volet du programme de suivi environnemental qu'on va faire, donc un programme ambitieux de suivi télémétrique d'inventaire, et ces compléments-là pourraient être donnés par madame Louise Émond.

1155

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1160

Madame Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Monsieur le Président, compte tenu de la préoccupation importante sur le caribou forestier lors de nos échanges aussi avec les représentants de la communauté Ekuanitshit, on a déjà initié certains échanges d'informations relativement au programme de suivi, celui-là même qui est présenté dans l'étude d'impact, donc qui prévoit un suivi de 2009 à 2025.

1165

Et peut-être, comme vous l'aurez remarqué, dès l'hiver 2009, il y a un suivi télémétrique qui doit être initié.

1170

Donc de façon à informer les représentants et les conseillers de la communauté, on a déjà eu quelques rencontres à ce sujet-là. On doit poursuivre les échanges et, bien sûr aussi, informer les représentants du ministère de l'Environnement et du Développement durable sur la question.

1175

Mais dès l'hiver 2009, déjà le suivi télémétrique pourrait être initié.

Bon, les échanges avec les représentants de la communauté d'Ekuanitshit ont entre autres porté sur la zone d'étude, qu'ils souhaitent qu'elle soit davantage priorisée, à l'intérieur de ce programme de suivi. Et ils avaient aussi une préoccupation sur le fait que des participants de la communauté puissent être aussi intégrés aux équipes qui vont suivre la ressource.

1180

1185 Et de façon, je dirais, toujours avec un caractère confidentiel, ils souhaitaient que les répondants de la communauté puissent aussi avoir accès aux informations. Je dirais que c'était les principales préoccupations que leurs représentants nous ont exprimées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1190

Madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1195

Oui, je voulais simplement apporter une précision supplémentaire.

1200

Concernant le programme de suivi, madame Émond fait référence à un programme donc qui démarre en hiver 2009, c'est bientôt, c'est même plus que bientôt, et on a déjà manifesté notre intention auprès d'Hydro-Québec de participer, de tenir quelques réunions avec eux pour que le programme soit, nous et nos experts, pour que le programme soit vraiment enligné vers une direction qui satisfasse toutes les parties dès le départ.

1205

Parce que c'est un élément préoccupant. C'est un investissement qui est important par rapport à ce programme-là, et une fois qu'on a commencé à ramasser des données selon un certain protocole, il peut être extrêmement difficile de faire marche arrière ou de se réajuster.

Ça fait que pour que tout le monde parte du bon pied, on a déjà manifesté notre intention de procéder à des discussions avec Hydro-Québec avant Noël.

1210

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si je comprends bien, l'objectif premier, pour les prochains mois ou années, c'est de pouvoir en connaître plus sur la fréquentation du caribou forestier dans la zone.

1215

Donc ça veut dire, est-ce que mon interprétation est correcte si je dis, pour l'instant, qu'il n'y a pas encore de mesures spécifiques qui sont envisagées dans ce qu'on appelle la zone de chasse 19, qui est sur la Côte-Nord.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1220

Vous parlez de mesures d'atténuation ou...

PAR LE PRÉSIDENT:

1225

Ça peut être des mesures d'atténuation ou des mesures spécifiques; quand je dis spécifiques, ça peut être des secteurs, dans ce que je peux envisager, ça pourrait être, je sais pas, des secteurs où l'animal serait protégé de toute intrusion, ou des choses comme ça.

1230 Est-ce qu'à ce stade-ci, parce qu'étant donné que nous n'avons pas le plan de rétablissement, on peut pas voir qu'est-ce qu'il y a dedans, mais qu'est-ce qui est envisageable, ou est-ce que des mesures ont déjà été implantées dans le secteur de la Côte-Nord pour le caribou forestier.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1235 Je vais laisser madame Auger répondre. Ah, monsieur Poirier, excusez!

PAR M. DANIEL POIRIER:

1240 Oui, à titre d'information, bien, dans la zone 19, la chasse est interdite au caribou forestier, bien, à toute forme de caribou d'ailleurs.

Sauf, il y a une chasse autorisée pour les Autochtones, dans cet endroit-là. Mais pour les travailleurs, c'est pas permis, c'est pas prévu de permettre tout prélèvement quel qu'il soit.

1245 Il devrait y avoir des mesures d'annoncées dans le plan de rétablissement, mais comme il est pas disponible pour le moment, on peut pas se prononcer là-dessus pour le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250 Très bien.

Alors à court terme, on peut parler qu'il y aura un suivi télémétrique pour acquérir de meilleures connaissances sur la Côte-Nord, pour le caribou, c'est ce qu'on peut conclure à ce stade-ci. Je vous remercie.

1255 Monsieur Gagnon, ça va?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1260 Oui, j'ai un complément d'information concernant les gaz à effet de serre, on m'a transmis un élément de réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1265 Allez-y.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1270 Quand on mesure donc les intensités de gaz à effet de serre en milieu naturel, on prend des mesures dans différents milieux naturels, comme je le mentionnais tantôt, et on prend une moyenne de ces milieux naturels là.

1275 Donc étant donné que c'est une moyenne, il y a un écart type, il y a une valeur minimum, il y a une valeur maximum.

Donc ce qu'on a présenté dans l'étude d'impact, les variations de mille quatre cents (1400 t) à quatre mille (4000 t), donc ça correspond au minimum et au maximum par rapport à une moyenne calculée.

1280 Donc c'est pour ça qu'on présente le minimum et le maximum. Et puis c'est avec le maximum qu'on véhicule l'information, pour rester conservateur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 De mémoire, ce minimum-là et ce maximum, c'est pour les réservoirs du Québec?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1290 Non, c'est pour le réservoir de la Romaine. Donc le mille quatre cents (1400 t) à quatre mille tonnes (4000 t) de CO₂ par térawattheure, c'est pour le complexe la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 OK, le complexe de la Romaine, basé sur l'expérience.

Il y a eu une mention tout à l'heure, c'est sur des estimés préliminaires pris sur la Baie-James? C'est quoi déjà que vous aviez dit.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1300 En fait, c'est des mesures qui sont prises à différents endroits, là, au Québec et au Canada, par différents projets de recherche sur les gaz à effet de serre; et aussi par des éléments de mesures qu'on prend sur le territoire de la Baie-James, dans le cadre de Eastmain-1.

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1310 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Madame Paul, vous avez un complément pour le plan de développement durable?

1315 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Oui, pendant qu'on est à faire des petits retours en arrière, je pense que j'ai disputé monsieur Gagnon un peu vite tantôt, à propos du dépôt de son plan de développement durable.

1320 Ce qui est indiqué, c'est que le plan doit être en élaboration en 2008, et il doit être publié au plus tard le 31 mars 2009.

Ça fait que monsieur Gagnon peut respirer!

1325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, c'est noté.

1330

YANN TROUTET

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 Maintenant, nous allons retourner au registre, je vais inviter monsieur Yann Troutet, il était là cet après-midi, donc de Parcs Canada.

PAR M. YANN TROUTET:

Visiblement.

1340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, je sais pas si vous venez à titre personnel ou officiel, mais j'ai vu votre uniforme, je me suis permis de mentionner Parcs Canada.

1345 **PAR M. YANN TROUTET:**

Oui, c'est ça. Bon, je suis pas en heures supplémentaires, mais je suis ici ce soir étant donné la séquence du registre.

1350 J'aimerais, bon, je suis ce soir ici pour avoir des précisions, des clarifications sur deux (2) sujets.

1355 Le premier est relativement simple. On lit, dans l'étude d'impact, à plusieurs reprises, qu'en ce qui concerne le raccordement du complexe au réseau de transport, ses effets seront évalués en détail dans une évaluation distincte.

1360 Bon, pour ce qui concerne Parcs Canada et le contexte régional, bon, vous savez que la route 138 est une route très panoramique, le paysage de la Minganie a ceci de particulier qu'il est relativement sauvage, il y a peu d'empreintes d'infrastructures lourdes.

1365 Bon, le paysage de la route 138 fait partie intégrante de l'expérience de visite de l'archipel de Mingan, de la région. Et également, bon bien, le paysage qu'on observe depuis l'archipel de Mingan, la côte est indissociable de l'expérience de visite qui est offerte par notre organisation aux visiteurs de la région, et également aux résidents de la région.

1370 En fait, la question, ma première question pour la Commission est à savoir quand et de quelle manière Parcs Canada et le public local va pouvoir exprimer ses préoccupations et, éventuellement, aborder les mesures d'atténuation qui seraient jugées adéquates pour l'impact sur le paysage des lignes de transport à haute tension en Minganie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Alors on parle des lignes de transport qui raccorderaient le projet au réseau principal d'Hydro-Québec.

PAR M. YANN TROUTET:

C'est exact.

1380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1385 Oui. Bien, l'équipe de projet, l'équipe de lignes de transport est déjà venue dans la région à plusieurs reprises, consulter différents organismes du milieu, il y a déjà eu des présentations publiques qui ont été faites sur le projet de lignes.

1390 Peut-être que Parcs Canada n'a pas été consulté à ce moment-là. Si c'est le cas, on va rectifier le tir et on va demander à nos équipes, la prochaine fois qu'ils seront ici, de prendre contact avec Parcs Canada, pour pouvoir prendre votre préoccupation en ligne de compte.

1395 Donc c'est important, l'acceptabilité sociale, c'est tous les partenaires du milieu.

Et ce que je peux mentionner aussi d'information, bien que le projet sera présenté de manière formelle, déposé en 2009, il fera l'objet d'audiences publiques aussi.

1400 Ce qu'on sait du design de la ligne, c'est qu'elle sera peu visible de la route 138, puisqu'elle sera située, de manière préliminaire, entre deux (2 km) et dix-huit kilomètres (18 km) au nord de la route.

PAR LE PRÉSIDENT:

1405 Très bien.

Oui, monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1410 Est-ce que la dame, la représentante de la MRC est ici ce soir? Est-ce que vous pouvez venir, s'il vous plaît.

Est-ce que vous pouvez juste répéter votre nom pour les transcriptions, s'il vous plaît.

1415

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Nathalie De Grandpré, directrice de la MRC.

1420 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Bonsoir. Une question pour la MRC, comment est-ce que la 138, elle est – disons, est-ce qu'il y a des orientations sur le paysage pour la 138, pour la préservation du paysage.

1425 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Au niveau de la MRC, il y a un schéma d'aménagement qui est actuellement en révision pour des raisons, il doit être révisé à tous les dix (10) ans, et surtout dans la révision, le nouveau schéma comprend effectivement des dispositions au niveau du paysage.

1430

Et il y a aussi un projet qui avait, en tout cas, comme je vous disais, lorsque je me suis inscrite comme personne-ressource, la coordonnatrice à l'aménagement est actuellement en congé de maternité, et donc, il faudrait que je vérifie où en est ce projet-là.

1435 Mais c'était avec le ministère des Transports, afin de regarder l'ensemble des corridors routiers sur tous leurs aspects, notamment au niveau du paysage.

Et il y a, au niveau du schéma d'aménagement aussi, des sites d'intérêt et des lieux d'intérêt qui sont identifiés.

1440

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Donc la route 138 fait partie des préoccupations, si on veut, des mesures qui vont être mises en place pour préserver les paysages qu'on retrouve tout le long de la route.

1445

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Oui.

1450

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Vous parlez d'un schéma qui est en révision. Est-ce que vous avez une date où vous pensez pouvoir déposer un nouveau schéma.

1455

Où ça en est, cette révision?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

La première version devrait être déposée dans les prochains mois.

1460

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

D'ici Noël, j'imagine, c'est l'intention que vous avez?

1465

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

C'est le but, oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1470

Parfait.

Est-ce qu'il y a d'autres éléments dans le plan, en fait dans le schéma qui serait mis en place prochainement, qui concerneraient le projet de la Romaine.

1475

Est-ce qu'il y a d'autres éléments que la Commission devrait être en mesure de connaître.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1480

Écoutez, le schéma est un document qui porte...

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Plusieurs pages?

1485 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

... en fait, sur tous les éléments. Le but, c'est la planification de l'aménagement du territoire.

1490 Notamment, il y a eu une demande de vérifier, il fallait vérifier s'il y avait une conformité. Il y a l'affectation du territoire.

1495 Le schéma comprend notamment les affectations, les grandes affectations du territoire. Par la suite, les municipalités concernées reprennent les grandes affectations et doivent raffiner, si on veut, avec des affectations à leur échelle, qu'on appelle habituellement au niveau plus zonage ou du plan d'affectation.

1500 Lorsque les analyses ont été faites, le projet de la Romaine est un projet conforme au schéma d'aménagement et le prochain schéma aussi, tant l'actuel que du futur schéma d'aménagement.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Donc ce que je comprends, c'est que le projet actuel est conforme au schéma actuel.

1505 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Au niveau des affectations, des objectifs.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1510 Et il le serait dans le prochain.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1515 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci.

1520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Troutet, s'il vous plaît.

PAR M. YANN TROUTET:

1525

Oui, peut-être en complément de cette question, je me demandais si le promoteur avait fait des modélisations qui nous renseigneraient sur le nombre de pylônes et le nombre de kilomètres de lignes de transport qui seraient visibles depuis la route 138 ou plus particulièrement, dans le cas de mes préoccupations, depuis les îles du parc.

1530

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Gagnon, je sais qu'il y avait une certaine documentation qui a été publiée jusqu'à maintenant sur le projet de raccordement, qu'est-ce qui est disponible actuellement et accessible au public, au moment où on se parle.

1535

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Il y a plusieurs bulletins d'information qui ont été préparés par Hydro-Québec et distribués dans la région, donc on en a des copies avec nous, il nous fera plaisir d'en remettre des copies à la Commission.

1540

PAR LE PRÉSIDENT:

Par contre, on a abordé un petit peu la question jusqu'à maintenant, alors ce qu'on sait, c'est qu'il y a une étude d'impact qui est en préparation, c'est difficile à ce stade-ci de dire quand est-ce que cette étude-là va être rendue publique.

1545

Madame Paul, qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce stade-ci, êtes-vous un peu au courant de l'étape d'avancement du dossier du MDDEP.

1550

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Le MDDEP est en attente du dépôt de l'étude d'impact qui, je crois, devrait arriver, mais là, j'ai un peu de difficulté à m'avancer pour la date, je laisserais monsieur Gagnon...

1555

Mais je voudrais par contre vous rassurer, cette préoccupation-là du paysage, elle est très présente dans notre analyse, au niveau des lignes de transport d'énergie. Je peux comprendre votre préoccupation.

1560

PAR M. YANN TROUTET:

D'accord, monsieur le Président, ça répond à ma question. Je vais revenir au processus en cours, l'évaluation d'impact dont il est vraiment question aujourd'hui.

1565

Mon second sujet de préoccupation concerne ce qu'on décrit dans l'étude d'impact comme étant la zone de l'embouchure. Pour le bénéfice de la Commission et du public ici, je pourrais peut-être résumer ce que ça veut dire.

1570 La zone de l'embouchure, c'est essentiellement cette partie du territoire où il y a peu d'eau, c'est le delta de la rivière Romaine.

1575 Le promoteur décrit la zone de l'embouchure selon deux (2) sous-secteurs, la partie est que les gens pourrions situer si je leur dis que ça va du côté est de l'île de la Grosse Romaine jusqu'à la Pointe aux Morts. Bon ça, ça comprend, pour ce qui nous concerne, l'île à Joson, l'île de la Petite Romaine, l'île de la Pointe aux Morts et une partie de l'île de la Grosse Romaine.

1580 Et la partie ouest de l'embouchure, donc on prend le côté ouest et nord de l'île de la Grosse Romaine et va jusqu'à la Pointe Paradis, la Pointe Aisley à la Pointe Paradis, et comprend également ce que les gens d'ici désignent et ce que nous désignons aussi par le nom des Rochers de granit, c'est environ une quinzaine de petits îlots à l'embouchure, vraiment très rapprochés à ce moment-là de l'endroit où la Romaine se jette dans la mer.

1585 Peut-être que je pourrais valider cette description avec le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590 Oui, est-ce que vous pourriez nous produire une figure à l'écran qui nous permettrait de mieux visualiser la description de monsieur Troutet.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, on pourrait produire une figure ou une photo.

1595 **PAR M. YANN TROUTET:**

Celle-là, effectivement, sur cette photo-là, on voit l'endroit où se jette la rivière Romaine. Je peux peut-être me servir du pointeur.

1600 Oui, la photo qui est ici, cette photo-ci indique vraiment seulement l'endroit où la rivière Romaine, ici on parle encore de la rivière Romaine et ça, c'est la Fausse Chute, donc ici on est dans la rivière et ici, on tombe dans la zone de l'embouchure.

1605 Bon, le territoire du parc inclut des îles comme celles-ci, comme celles-là. Celles-là sont les premières sur la carte. Sur la carte, par exemple cette île-ci, je veux pas me tromper – non, ce serait une île qui n'est pas indiquée sur la carte ici; celle-ci serait probablement celle-là et ainsi de suite, il y en a tout un groupe ici qu'on appelle donc les Rochers de granit. Donc voilà, pour situer le contexte.

1610 On va peut-être préciser, à l'occasion le promoteur parle de la couronne intérieure de la zone ouest de l'embouchure, bon ça, c'est la zone ouest de l'embouchure, celle qui se trouve à l'ouest de cette ligne-ci que je suis en train de tracer. Donc on parle de ce secteur-là, pour lequel j'ai une préoccupation un peu plus particulière.

1615 Je voudrais peut-être obtenir une précision. D'abord, est-ce que la zone dont on parle fait partie du milieu marin au sens de l'évaluation du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 Très bien.

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1625 La réponse est oui, ça fait partie du milieu marin.

PAR M. YANN TROUTET:

1630 Très bien, merci. C'est ce que je pensais aussi.

Je voudrais, monsieur le Président, faire référence à un document qui a été circulé, je sais pas si vous avez pris connaissance du document qui est ici, je peux vous le laisser, ça me fait plaisir.

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faudrait peut-être qu'on me l'approche. Merci.

PAR M. YANN TROUTET:

1640 C'est un document qui a été distribué aux citoyens de la Côte-Nord, bien, de la Minganie en tout cas, par le Publisac, ce qu'on connaît en ville comme étant le Publisac, ici c'est le Journal nord-côtier.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la première fois que je le vois. D'ailleurs, je vois qu'il est daté été 2004, pour l'échantillonnage. J'ignore à quel moment il a été distribué, mais disons que c'est la première fois...

1650

PAR M. YANN TROUTET:

C'est le 25 octobre dernier, ça vient tout juste, il y a quelques jours, d'être distribué.

1655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, nous n'avons pas pris connaissance du document.

PAR M. YANN TROUTET:

1660

C'est un document d'information qui résume certains éléments du projet et qui présente certaines positions d'intervenants locaux par rapport au projet.

1665

Pour ce qui concerne la section sur l'archipel de Mingan et le milieu marin, vous pourrez peut-être le lire mais je peux vous citer ce qui est écrit, il y a une très brève phrase où on indique, je vais essayer d'utiliser les mots corrects, je pense que c'est "Le projet n'affectera pas le milieu marin".

1670

Et si je comprends, pour ce qui concerne la zone de l'embouchure, pour le bénéfice de la Commission, pour le bénéfice du public, je me demandais si Hydro-Québec pouvait nuancer le propos qui est dans le document en question, en regard donc de la partie du milieu marin qui est désigné sous l'expression zone de l'embouchure.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1680

En fait, ce qu'on a voulu mentionner dans la brochure qui a été distribuée samedi dernier dans les journaux, je vais lire la phrase, là, c'est:

"Le projet n'affectera pas l'archipel de Mingan, le milieu marin et les activités touristiques."

1685

Donc ce qu'on veut préciser, dans le fond, ici c'est un texte distribué, donc on a vulgarisé le texte.

1690

Dans l'étude d'impact, on a signalé qu'on considérait qu'il y avait pas d'impact à l'embouchure, donc à l'extérieur de l'embouchure, étant donné que c'est surtout, la productivité du milieu marin est surtout amenée par les eaux salées, donc les eaux du chenal de Mingan, les courants marins, le brassage par les vents, et qu'on mentionne dans l'étude d'impact qu'il y aura pas d'impact sur les ressources marines, les ressources benthiques, ni sur la pêche commerciale.

Donc c'est le sens qu'on veut donner à cette phrase-là.

1695

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1700

Monsieur Troutet.

PAR M. YANN TROUTET:

1705

Bien à nouveau, pour le bénéfice de la Commission, j'ai pris connaissance de l'étude qui a été réalisée par l'Institut des sciences de la mer, en particulier feu docteur Saucier qui a analysé la productivité planctonique du chenal de Mingan, à nouveau pour le bénéfice de la Commission, je voudrais préciser que le chenal de Mingan, tel qu'il est indiqué à cet endroit-là, est une partie d'eau profonde qu'on retrouve entre l'île de la Grosse Romaine et le chapelet d'îles qui est formé par la Grande Île, l'île Niapiskau et ainsi de suite. Si on faisait un zoom-out, si on veut, on verrait le chenal de Mingan.

1710

J'aimerais, si possible, lire une citation de l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715

Allez-y.

PAR M. YANN TROUTET:

1720

Donc c'est tiré du volume 1, page 226:

"Par suite de la modification du débit printanier, les peuplements benthiques seront plus diversifiés et afficheront des densités plus élevées qu'en condition actuelle, surtout dans le secteur ouest de la zone de l'embouchure."

1725

Ça, c'est donc le détail de l'étude d'impact. Je me demandais si pour la zone en question et pour l'impact qui est avancé, je pouvais obtenir un son de cloche de la part du ministère des Pêches et Océans.

1730

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Monsieur Kemp.

1735

PAR M. ALAIN KEMP:

Oui, madame Rioux va répondre à la question. Mais elle aimerait se faire préciser, je crois, de façon précise la question.

1740

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Troutet.

1745

PAR M. YANN TROUTET:

Essentiellement, j'aimerais avoir votre opinion, en tout cas votre réaction, je sais qu'elle paraît déjà dans les documents, mais pour le bénéfice de la Commission, votre son de cloche quant à l'impact du projet hydroélectrique sur le milieu marin qu'on désigne sous le nom de la zone de l'embouchure dans l'étude d'impact.

1750

PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:

Parfait. Donc ce que je peux dire, c'est qu'en condition actuelle, lors de la crue printanière, tout le secteur qui est désigné sur l'écran qu'on a là comme la couronne interne, ça devient une zone homogène d'eau douce et puis aussi, il y a une activation du transit sédimentaire par cette crue-là.

1755

Donc ces conditions-là engendrent, tel qu'il est écrit dans l'étude d'impact, engendrent une destruction des peuplements benthiques marins de façon annuelle. Et lorsque la crue se termine, que la saison estivale débute, le milieu devient plus marin, donc la communauté marine se réinstalle progressivement et ce, jusqu'au printemps suivant où il y a une dégradation des peuplements benthiques marins à nouveau.

1760

En condition future, ce qu'on a analysé, c'est que cette zone-là où il y a une dégradation des peuplements benthiques marins, va être moindre, ça ça devrait avantager les espèces marines benthiques, sauf que ce qui nous préoccupe, c'est au niveau du substrat.

1765

En fait, nous, on a consulté un expert en géomorphologie côtière, dans le cadre de ce projet-là, et puis son avis soulève des préoccupations au niveau de la stabilité des habitats benthiques dans la zone de l'embouchure.

1770

En fait, je vais essayer de résumer son avis. En fait, premièrement, suite au projet, il va y avoir une réduction importante de l'apport en sédiment sableux fluvial, on parle d'une diminution supérieure à trente pour cent (30 %). Donc on passe d'un apport de sédiment sableux de six mille mètres cubes (6000 m³) par année, en condition actuelle, à une valeur de quatre mille mètres cubes (4000 m³) par année, en condition future.

1775

1780 Cette réduction-là des apports sableux est importante, selon le géomorphologue qu'on a consulté, particulièrement dans un contexte actuel où on fait face à une érosion côtière et un déficit sédimentaire généralisé au niveau du golfe Saint-Laurent. Donc ça, c'est préoccupant d'une part.

1785 D'autre part, on est préoccupé, c'est ça, avec la modification du régime hydrologique de la rivière Romaine, on va assister à des modifications importantes au niveau des conditions physiques qui régissent la dynamique sédimentaire du secteur et ce, particulièrement lors du remplissage du réservoir Romaine-2.

1790 Principalement, les impacts seraient, les principaux changements seraient au niveau de la variation des niveaux d'eau au niveau de l'embouchure, combinés avec l'effet des marées, l'effet de la houle et l'effet des vagues, et aussi la diminution des crues printanières, ces deux (2) choses-là pourraient modifier de façon importante le régime sédimentaire au niveau de l'embouchure.

1795 Donc ces deux (2) aspects-là, soit le déficit sédimentaire sableux et la modification des conditions hydrodynamiques à l'intérieur de l'embouchure, nous inquiètent par rapport à la stabilité des habitats benthiques.

1800 Donc autant au niveau, c'est ça, au niveau des habitats benthiques, donc au niveau des habitats de la mye commune, par exemple, et on est aussi préoccupé par la stabilité des frayères à caplan.

1805 Il y a une frayère à caplan située à l'ouest de l'île la Grosse Romaine, et il y a aussi une frayère qui est située au niveau de la Pointe Paradis, donc on est préoccupé par la stabilité de ces frayères-là.

1810 Et puis on est aussi préoccupé par les herbiers à zostère, qui se situent du côté est de l'île de la Grosse Romaine. Donc on a ces préoccupations-là en lien avec la modification du régime sédimentaire suite à la mise en oeuvre du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors les préoccupations sont essentiellement basées sur la diminution de la charge.

1815 **PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:**

Diminution de la charge mais aussi la modification des conditions hydrodynamiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Donc conditions hydrodynamiques aussi vous amènent à penser qu'il pourrait y avoir une érosion ou, en tout cas, un substrat qui deviendrait plus grossier progressivement, quelque chose comme ça.

1825

PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:

Bien en fait, c'est difficile de se prononcer au niveau des modifications, qu'est-ce que ça va être.

1830

En fait, selon le géomorphologue qu'on a consulté, on a des chenaux au niveau de l'embouchure, la position des chenaux pourrait être modifiée.

On pourrait aussi, peut-être, avoir accumulation de sédiments fins à certains endroits, possiblement dans les baies, les secteurs un peu plus protégés.

1835

Mais tout le détail des modifications, c'est très difficile de se prononcer à ce niveau-là, mais on est préoccupé par des changements éventuels au niveau du substrat, parce qu'il y a des espèces – le substrat, c'est un élément essentiel au niveau de l'habitat des espèces qu'on retrouve dans le secteur concerné.

1840

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors à ce stade-ci, ce sont des préoccupations générales, qu'on pourrait dire, et non basées sur une analyse relativement fine, une analyse hydrodynamique fine ou une analyse de dépôts, de lieux de dépôts, de modifications dans des lieux de dépôts précis.

1845

Alors c'est plus une préoccupation générale en disant, bien voici les éléments importants qui sont dans le secteur, alors on se pose des questions sur des conséquences d'une diminution de la charge sédimentaire et des débits de crue, notamment.

1850

C'est comme ça que je dois voir ça.

PAR Mme STÉPHANIE RIOUX:

1855

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1860

Monsieur Gagnon, qu'est-ce que vous pouvez dire au sujet de ces préoccupations.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

1865 Oui. En fait, madame du MPO a abordé trois (3) sujets de préoccupation, donc l'érosion à l'embouchure, les frayères à caplan et les zostérides.

Ma collègue Danielle Messier, océanographe, pourrait, si vous le souhaitez, présenter, on a une présentation sur le transit sédimentaire à l'embouchure, donc ça pourrait être présenté.

1870 Et en même temps, Danielle, tu pourrais ajouter des compléments d'information sur le caplan et sur les zostérides.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Très bien.

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

1880 Bonsoir monsieur le Président. Alors je vais tenter brièvement d'expliquer un peu la charge solide et le devenir des particules sableuses, nous allons nous préoccuper seulement des particules sableuses.

1885 Les apports de la rivière Romaine sont de six mille mètres cubes (6000 m³) par année, particules fines, il y en a quinze mille mètres cubes (15 000 m³) par année.

1890 Si on regarde aussi les apports régionaux, les sables viennent par charriage ici de la rivière. À l'ouest, il y a aussi des apports de la rivière Mingan, et à l'est, il y a des apports sableux qui viennent de l'érosion de ses talus. On a estimé cette charge totale de quatre-vingt mille mètres cubes (80 000 m³), mais quatre-vingt-dix pour cent (90 %) sont des particules fines.

1895 Maintenant, les particules qui arrivent de la rivière Romaine transitent par l'embouchure et continuent leur chemin vers le chenal de Mingan. C'est un transit sédimentaire, c'est-à-dire que le sable est peu à peu apporté, reste en partie sur les talus et, finalement, ils finissent leur route vers la vallée profonde. Et ça se fait pas dans une année, c'est un transit qui est très lent, on va le voir un peu plus tard, les mécanismes.

1900 Mais ce qu'il est important de comprendre, c'est que les sables qui arrivent de la Romaine sont éventuellement transportés par charriage sur le talus, et certains finissent leur course dans la vallée profonde et ne participent plus à l'engraissement des littoraux.

La zone de transit sédimentaire, je reviens sur la diapositive précédente, il y a pas seulement un transept géophysique qui a été fait par le professeur Bernard Long de l'INRS Eau, Terre & Environnement, qui est un spécialiste de sédimentologie côtière au Québec, reconnu

1905 comme tel, il y a une vingtaine de transepts, mais on en a représenté qu'un seul. L'information complète est dans un des rapports sectoriels d'Environnement Illimité 2004.

1910 Si on revient à la zone de l'embouchure, encore là par ces mesures du professeur Long, la partie est de la zone de l'embouchure est un ancien delta de la rivière Mingan, et ces études-là ont été faites par le professeur Long dans une étude de plusieurs rivières côtières, qui incluent la Saint-Jean, la Natashquan, alors toute la côte, il connaît très bien le secteur, et il y avait des analyses chimiques qui avaient été faites dans les années quatre-vingt, qui montraient très bien la différence des sédiments du secteur à l'est et du secteur à l'ouest.

1915 Ce qui nous fait dire, et avec les mesures qu'on a faites directement de transit sédimentaire, que le sable qui arrive de la rivière Romaine s'écoule dans cette partie-là et seulement dans celle-là. Et la manière de transporter le sable, c'est sous forme de champs de dunes hydrauliques.

1920 On a estimé par exemple que des dunes, des rides de cinq centimètres (5 cm) de hauteur ou de dix centimètres (10 cm) de hauteur, ça procure un volume de transport de quatre-vingt-dix mille mètres cubes (90 000 m³) pour des rides de cinq centimètres (5 cm) ou de cent quatre-vingts mètres cubes (180 m³) de sable qui est en mouvement dans la zone de transit sédimentaire.

1925 Et ce qu'on a remarqué aussi, par des mesures directes du professeur Long, c'est que les apports qui proviennent de l'érosion des talus voisins contournent la zone de l'embouchure, participent pas à l'engraissement de cette zone-là.

1930 Alors si on revient maintenant, les facteurs d'influence du transport de ces sédiments-là, au nord des îlots granitiques qu'on voit ici, quand les débits de la Romaine sont supérieurs à cinq cents mètres cubes-seconde (500 m³/s), le transport se fait surtout sous influence fluviale. On a mesuré des courants en débits de neuf cents mètres cubes (900 m³) jusqu'à deux mètres-seconde (2 m/s) unidirectionnel.

1935 Mais au sud, l'influence est due à la marée, même sous des débits très forts. À la limite du plateau, ici, ce sont l'influence de la marée, des courants et des clapots générés par le vent. C'est pour ça qu'on voit cette dune, ici, sableuse, qui est là – je reviendrai plus tard sur les photos aériennes anciennes – cette dune est là depuis très longtemps, elle se maintient par les courants de marée et les clapots générés par le vent.

1940 Il faut comprendre que la zone est protégée par trois (3) barrières d'îles. Il y a les îles de l'archipel de Mingan, la Grosse Romaine, la Petite Romaine, et la série d'îlots granitiques, ici à l'intérieur.

1945 Alors les chenaux principaux sont stables depuis 1948. On a une photo aérienne qui date de 48, on a plusieurs séries jusqu'en 99.

1950 On a analysé ou mis le tracé des chenaux pour arriver dans une synthèse, si vous voulez, de 48 à 2004, où on voit que par exemple à l'est, le chenal n'a pas bougé, il est là depuis à peu près toujours, et les chenaux principaux, finalement qui représentent le socle, le substratum rocheux lui-même, n'ont pas bougé non plus.

Ce qu'on remarque en bleu plus pâle, ce sont des migrations sur cinquante (50) ans, des petites migrations qui se sont faites par le déplacement justement des champs de dunes.

1955 Donc c'est un milieu stable au plan dynamique sédimentaire, même s'il est très actif, il est stable.

1960 Alors comme madame l'a mentionné tantôt, il y aura un déficit de deux mille mètres cubes (2000 m^3) ou trois mille deux cents tonnes (3200 t), à long terme, dû à la rétention des sables dans le réservoir, les réservoirs et dont celui de Romaine-1. Mais le sable continuera à transiter par le chenal, avec une vitesse de propagation légèrement moindre.

1965 J'insiste sur le mot "légèrement moindre". On a vu tantôt les volumes énormes qui sont déplacés, alors le deux mille mètres cubes (2000 m^3) est relativement petit par rapport au transit lui-même.

C'est pour ça, et on a remarqué aussi qu'il y avait aucun effet sur la zone est de l'embouchure, ni sur les littoraux adjacents.

1970 Alors on a tenté de quantifier un peu le deux mille mètres cubes (2000 m^3), le déficit. La zone de transit sédimentaire, ici, elle a une superficie de cinq point quarante-huit kilomètres carrés ($5,48 \text{ km}^2$) ou cinq point quarante-huit millions de mètres carrés ($5,48 \text{ M m}^2$), et le deux mille mètres cubes (2000 m^3) représente, si on étendait ce deux mille mètres cubes (2000 m^3) de façon uniforme, c'est l'épaisseur de la moitié d'un grain de sable fin.

1975 Supposons qu'on se soit trompé dans nos calculs, d'un facteur quatre (4) par exemple, bien, on aurait une couche de un point quatre millimètre ($1,4 \text{ mm}$) de sable, ce qui est encore l'épaisseur d'un seul grain de sable.

1980 Donc le déficit de deux mille mètres cubes (2000 m^3) est négligeable dans cette zone de transit sédimentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 Très bien, je vous remercie.

Tout à l'heure, les chenaux que l'on voit, vous dites qu'ils sont stables, donc ce serait des chenaux reliques, donc qui seraient hérités de conditions hydrologiques passées différentes.

1990 **PAR Mme DANIELLE MESSIER:**

Surtout du substratum.

1995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ils sont rendus au substratum, mais ils sont très vieux.

2000 **PAR Mme DANIELLE MESSIER:**

Oui, c'est ancien, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça que je les appelle reliques, parce qu'ils sont stables.

2005

Le chenal qu'on voit ici, à droite, qui s'en va vers...

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

2010 Celui-ci?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, le sud-est, qu'est-ce qui l'a formé, d'après vous?

2015

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

Bien, c'est un chenal qui est en lien avec la rivière un peu, mais surtout, écoutez, c'est un ancien delta, c'est des sédiments deltaïques reliques de la rivière de Mingan.

2020

Il faut pas oublier que la rivière Romaine – je vais dessiner – elle descend vers le sud, après ça elle fait un coude vers l'ouest. Eh bien, il faut comprendre que cette rivière-là descendait tout droit.

2025

C'est la même chose pour la rivière Natashquan, d'ailleurs; elle a changé, le cours inférieur vers l'ouest, et donc la Natashquan a cette allure-là, le professeur Long a très bien étudié ces structures-là, et il est arrivé à la conclusion, dans ses analyses géochimiques, que toute cette partie-là appartenait à l'ancien delta de la Mingan.

2030

Alors la partie vraiment active n'est qu'à l'ouest.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le chenal qui est là serait un ancien chenal de la rivière Mingan.

2035

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

Probablement.

2040

PAR LE PRÉSIDENT:

Au sujet des travaux du professeur Long, vous avez référé à des documents, des études.

Est-ce que ces études-là, on peut avoir les références.

2045

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

L'étude de la rivière Romaine est dans un des rapports sectoriels 2004, 2005 pardon, d'Environnement Illimité.

2050

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il serait possible d'avoir une copie de l'étude sectorielle précise, la référence aux années quatre-vingt.

2055

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

Excusez, je comprends pas la question.

2060

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, une étude sectorielle, c'est qu'on a, je le dis de mémoire, on a cinquante quelque études sectorielles en lien avec l'étude d'impact, mais dans la référence bibliographique, nous avons quelque cinq cents (500) références, alors j'imagine que l'étude des années quatre-vingt est une des cinq cents (500) références.

2065

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

Oui. C'est la thèse de maîtrise ou de doctorat d'un des étudiants du professeur Long. Oui, on va vous le faire parvenir, je ne l'ai pas avec moi mais c'est un document qu'on va vous faire parvenir.

2070

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 Pour qu'on puisse l'examiner.

Je remarque aussi, sur votre dessin, on voit en dessous l'ancien chenal qui appartiendrait à la rivière Mingan d'autrefois.

2080 Plus haut, vous avez tracé des lignes en blanc. Il y a une ligne qui est comme parallèle à la côte.

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

2085 Ah, c'est la limite de notre zone d'étude, tout simplement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 Non, excusez-moi, je vais être obligé de l'indiquer moi-même.

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

2095 Ah, les traits en bleu pâle, c'est des chenaux qui ont, à travers, de 48 à 99, si vous voulez, qui ont légèrement bougé.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est simplement ça, très bien.

2100 Alors je vous remercie.

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

2105 Alors il y avait la question des zostérides. Les zostérides, j'ai pas de photo sur cette carte-ci, mais elles se situent, on les voit, on les devine ici, les zostérides se situent toutes ici, à l'est de Grosse Île, elles entourent Grosse Romaine, elles entourent Petite Romaine, il y en a une partie ici.

2110 Oui, on peut changer de figure, effectivement. Bon, alors voilà, les zostérides sont dans cette section-ci, il y en a une partie ici et il y en a dans cette portion-ci.

2115 Et donc, en fait la portion est peu influencée par la rivière Romaine, ses débits, son transit sédimentaire, non, et c'est une région qui est beaucoup plus salée que son pendant ouest, et étant donné que non seulement le transit sédimentaire passe par l'ouest, mais le gros du débit tel que nous l'avons mesuré sur le terrain passe également dans la portion est, ce qui nous fait dire

qu'en été, durant la saison de croissance des zostérides, les débits sont du même ordre de grandeur, vont varier entre deux cents (200 m³/s) et quatre cents (400 m³/s).

2120 La suppression d'une crue soutenue, telle que nous l'avons définie pour l'embouchure, c'est-à-dire un débit de plus de cinq cents mètres cubes-seconde (500 m³/s) pendant au moins quatre (4) semaines, donc un cycle complet de marées, dans le cas du projet, ça aura lieu un (1) printemps sur deux (2), où pendant quatre (4) semaines – un (1) printemps sur deux (2). Donc c'est des conditions qui devraient favoriser ou ne pas avoir d'impact sur les zostérides qui sont peu influencés par la rivière.

2125 Les frayères à caplan, il y en a une qui est située sur la pointe, ici, de la Grosse Romaine, l'autre qui est sur la pointe de la Petite Romaine. Bien, tel qu'on comprend et que le professeur Long a expliqué le transit sédimentaire, et à partir du très faible déficit par rapport à l'ensemble et du transport et des apports eux-mêmes, bien, on conclut qu'il y aura pas d'impact sur le milieu physique de ces frayères-là.

2130

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2135

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

Et si vous permettez que je puisse revenir à ma conclusion, il restait une diapositive à faire.

2140

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

2145

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

D'autant plus que l'image est très belle, elle vient de Google et ça montre la beauté de cet endroit-là.

2150

Alors donc en résumé, les apports sableux continueront de provenir de l'érosion des rives de la Romaine-1, étant donné que les rives à l'amont, le sable sera capté par le réservoir, les quantités qui seront livrées seront semblables mais sur une plus longue période de l'année.

2155

Ce qu'on remarquera aussi, un ralentissement du transit sédimentaire dans la zone de l'embouchure et qu'il y aura un déficit très négligeable sur la zone de l'embouchure et le chenal de Mingan, bien entendu.

2160 Et que l'érosion ici des talus n'est pas en lien avec le débit de la rivière, ce sont des processus – la rivière n'apporte pas le sable de ce côté-là, puisqu'il est piégé dans le chenal de Mingan, et que l'érosion sont des phénomènes purement locaux, sans lien avec le transit sédimentaire de la rivière Romaine. Même chose pour la rivière Mingan.

PAR LE PRÉSIDENT:

2165 Très bien, je vous remercie.

2170 Au sujet de la charge sédimentaire, vous avez estimé, si je reprends l'explication, bon, la diminution de la charge sédimentaire serait essentiellement due au trappage des sédiments dans le réservoir Romaine-1, donc ce que vous dites, c'est que l'érosion qui serait suite aux sédiments sableux donc proviendrait essentiellement du tronçon de la rivière qui serait jusqu'au PK 50, à peu près.

2175 Et donc le calcul, le tonnage auquel vous arrivez, la diminution, on peut le prendre aussi comme la diminution, le trente pour cent (30 %), c'est essentiellement dû au trappage, donc vous dites il y aurait à peu près la même quantité qui se déménagerait qu'en condition actuelle en aval de la Romaine-1. C'est ce qu'on doit comprendre, disons c'est l'explication.

2180 L'effet de la crue, par exemple pour le calcul, vos estimés, bon si la crue est moins forte, est-ce que ça peut entraîner néanmoins, en aval de Romaine-1, moins d'érosion sur les rives?

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

2185 On estime l'érosion à peu près équivalente, les mêmes sites. C'est très faible, quatre mille mètres cubes (4000 m³) de sable par année, c'est assez faible, sur cinquante kilomètres (50 km).

On estime l'érosion au même endroit, et à peu près à la même fréquence, mais ça se fera sur une plus longue période.

2190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, nous vous remercions.

PAR Mme DANIELLE MESSIER:

2195 Ça m'a fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 Alors monsieur Troutet, est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. YANN TROUTET:

2205 En fait, je voudrais que la Commission prenne note que Parcs Canada ne remet aucunement en question l'évaluation d'Hydro-Québec en regard du transit sédimentaire et de la stabilité des chenaux dans la zone de l'embouchure.

2210 Par contre, pour reprendre mon propos, est-ce que le promoteur maintient que les peuplements benthiques seront plus diversifiés et afficheront des densités plus élevées qu'en condition actuelle, pour la zone de l'embouchure.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Monsieur Gagnon. Pour la zone de l'embouchure, on se comprend.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, oui. Ça va être bref.

PAR M. YANN TROUTET:

2220 Merci.

2225 Alors c'est ça, lors des études, des étapes préparatoires de l'étude d'impact, Parcs Canada avait exprimé des préoccupations qui étaient en regard des effets que pourrait avoir le projet sur les oiseaux, les oiseaux nicheurs qui fréquentent le parc en général, et plus particulièrement la zone de l'embouchure, et plus particulièrement les sternes, il y a deux (2) espèces de sternes qui nichent sur les îlots de granit que maintenant tout le monde connaît.

2230 Les sternes ont été retenues, bon, de par les activités de Parcs Canada, comme une espèce indicatrice, bien, les deux (2) espèces ont été retenues comme un groupe indicateur des ressources naturelles importantes du Parc de l'archipel de Mingan.

2235 Et pour faire image, bon, selon les derniers inventaires de Parcs Canada, il faut savoir que pour les sternes, on fait un inventaire régulier tous les cinq (5) ans, le prochain est prévu l'été prochain, le dernier date de 2004, en 2004 il y avait tout près de mille (1000) couples, donc il y avait mille (1000) nids qui ont été notés, et plus exactement huit cent dix-sept (817) nids actifs, donc avec des oeufs, présents sur les îlots de granit de l'embouchure de la Romaine.

2240 Et pour vous donner un ordre de grandeur, ce n'est pas, à part d'être un parc national, ce site-là n'a pas de désignation particulière; cependant, si on le confrontait par exemple aux normes de l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui reconnaît que les sites où plus d'un pour cent (1 %) de la population mondiale d'une espèce en particulier sont des sites

d'importance mondiale, les Rochers de granit se qualifieraient comme un site d'importance mondiale pour la nidification des sternes.

2245

Alors c'est ça, dans un contexte comme celui-là, nous, on avait des préoccupations particulières quant à l'effet que pourrait avoir le projet sur les conditions d'alimentation dans la zone de l'embouchure, parce qu'il faut savoir que les sternes s'alimentent à cet endroit-là.

2250

Et Hydro-Québec avait pris en considération nos préoccupations, ont conçu une étude qui a été réalisée en 2005.

2255

Bon, peut-être c'est une malchance, mais en 2005, l'espèce n'a pas niché, alors qu'en 2004, il y en avait, bon, près de mille (1000) couples qui ont niché, qui ont également niché en 2006, 2007 et encore cette année. C'est un endroit qui est fréquenté de façon régulière par les sternes, mais en 2005, malheureusement, les sternes n'étaient pas là lors des études d'avant-projet réalisées par le promoteur.

2260

Donc c'est ça, compte tenu de ce que nous dit Pêches et Océans, de ce qui est indiqué dans l'étude d'impact, nous, on maintient une certaine préoccupation.

2265

Cependant, dans les mesures d'atténuation et de suivi qui sont prévues par le promoteur, et dans la partie qui concerne ces mesures-là qui a été déposée l'hiver dernier, Hydro-Québec avançait que le projet, là je cite la section 48.4.4.5:

"Le projet n'aura pas d'effet direct ni d'effet cumulatif sur les sternes, on ne propose pas de mesures d'atténuation ou de suivi environnemental pour cette composante."

2270

Nous, suite à cet élément-là de l'étude d'impact, on avait réagi. Comme vous savez, les ministères, les ministères fédéraux et les ministères en général, et le public même, les organisations en général ont l'occasion de poser des questions suite au dépôt de l'étude d'impact, si vous permettez, je peux peut-être vous lire la section qui concerne les sternes dans notre échange...

2275

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

2280

PAR M. YANN TROUTET:

Alors à ce moment-là, on avait écrit, bon, je vais vous le lire intégralement, c'est pas très long:

2285

"Au volume 4 de l'étude d'impact sur l'environnement, Hydro-Québec indique qu'une amélioration des conditions d'alimentation pourrait être profitable aux espèces consommant des

organismes benthiques et des poissons. Les sternes et les eiders à duvet pourraient donc être
avantages. L'analyse de l'évaluation de la modification à la productivité biologique de
l'embouchure dépasse le champ de compétence de Parcs Canada. Nous sommes dans l'attente
des questions et commentaires de Pêches et Océans sur l'évaluation des impacts anticipés dans
2290 le delta de la rivière Romaine."

C'est les commentaires que nous avons obtenus ce soir.

"Les impacts sur les populations d'oiseaux marins s'alimentant dans l'embouchure de la
2295 rivière et utilisant les habitats de la RPN-CAN – ça veut dire Réserve de parc national du Canada
de l'archipel de Mingan – pourront alors être mieux circonscrits."

Bon nous, donc on a reçu l'étude d'impact et comme vous le savez, pour ce qui concerne
les oiseaux migrateurs, les spécialistes et les autorités en la matière, au niveau du fédéral, sont
2300 au Service canadien de la Faune, et si vous permettez, je vais peut-être juste vous lire le
commentaire du Service canadien de la Faune, et je vais en venir à une question, faites-moi
confiance!

Le Service canadien de la Faune, dans sa réaction à l'étude d'impact, écrit que:

2305 "Le ministère des Pêches et Océans a soulevé des questions et des préoccupations à
propos des zostérites et des frayères à caplan auxquelles le promoteur a répondu. Cependant,
la réponse du promoteur n'est pas suffisamment précise pour évaluer l'effet anticipé sur ces
composantes de l'habitat qui sont importantes pour les oiseaux."

2310 Bon, ceci étant dit, j'en arrive à ma question. Dans le contexte – je vais conclure en vous
lisant les recommandations que Parcs Canada avait émises:

2315 "Nous recommandons qu'Hydro-Québec prévoie sa participation au suivi de l'abondance
des populations nichant sur les îles du delta de la rivière Romaine et utilisant l'embouchure de la
rivière Romaine pour s'alimenter.

2320 "Dans l'éventualité où les conclusions relatives à la productivité biologique comporterait
des incertitudes, suite à l'analyse du ministère Pêches et Océans, nous recommandons
qu'Hydro-Québec réalise un suivi sur l'utilisation des habitats d'alimentation des populations de
sternes et d'eiders à duvet."

2325 Pour ce qui concerne les sternes particulièrement, ma question est: Est-ce qu'aujourd'hui
– et bon, il faut savoir que la réponse que nous avons reçue à nos recommandations, et je vous
la cite, c'est:

"Hydro-Québec prend bonne note des commentaires."

2330 Donc c'était pas clair pour nous si les suivis allaient être réalisés ou n'allaient pas être réalisés. Dans l'étude d'impact, on nous dit qu'ils ne sont pas envisagés. Je voudrais répéter la question aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2340 Donc Hydro-Québec maintient sa position concernant les populations de sterne qui nichent sur les îles, étant donné qu'on n'anticipe pas d'impact négatif sur la faune benthique située à l'embouchure, et qu'on a mentionné dans l'étude d'impact, qui pourrait probablement avoir un effet positif, mais ça demeure quand même dans la marge d'erreur du modèle.

2345 Donc on maintient notre position qu'on fera pas de suivi des populations de sterne sur les îles où elles nichent présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 Très bien.

Alors monsieur Troutet, bien entendu, il y a deux (2) aspects ici que je peux mentionner.

2355 Un, en fait Parcs Canada, on avait demandé un contact au moins écrit, laissant à Parcs Canada le soin s'il voulait être présent sur place, bien entendu, à l'audience pour d'éventuelles questions.

2360 Mais tout à l'heure, dans l'après-midi, nous avons parlé qu'il pouvait y avoir, les ministères fédéraux pouvaient être interpellés par la Commission sous forme d'avis; bien entendu, ça peut s'appliquer également à Parcs Canada, où est-ce qu'on pourrait vous demander un avis sous forme de mémoire, concernant les différents aspects qui vous préoccupent.

PAR M. YANN TROUTET:

2365 Disons qu'Environnement Canada est le ministère dont relève Parcs Canada, je pense qu'Environnement Canada pourra sans doute transmettre et prendre connaissance de l'ensemble des aspects du projet et émettre un avis plus particulier.

2370 Ceci dit, je réfèrerais peut-être aussi, dans la situation, à une directive qui est émise justement par Environnement Canada, et si vous voulez, je pourrais peut-être vous renseigner sur la directive en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Une directive d'Environnement Canada?

2375

PAR M. YANN TROUTET:

Elle s'appelle "La directive pour les évaluations environnementales relatives aux oiseaux migrateurs". Et je voudrais simplement, peut-être en guise de conclusion, vous citer, à la section 6, la phrase qui dit que:

2380

"Les régimes de suivi sont nécessaires pour déterminer si les impacts sont plus importants que prévus et permettre d'apporter des rectifications appropriées aux mesures d'atténuation s'il y a lieu."

2385

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Nous en prenons note et éventuellement, on pourra tenir compte de ce point-là auprès d'Environnement Canada, dans les avis qu'on pourrait leur demander.

2390

Bien entendu, ça me permet aussi d'ouvrir une parenthèse. Ce qu'on demande aux ministères, c'est pas des avis généraux pour se prononcer sur le projet, c'est sur des aspects très pointus, à savoir êtes-vous satisfaits, concernant tel aspect évalué par le promoteur, ou avez-vous des préoccupations sur tel aspect d'un enjeu environnemental, par exemple dans le cas de la sterne, ça peut être un cas, un exemple.

2395

Alors on va procéder comme ça auprès des ministères fédéraux, pour qu'ils puissent éclairer la Commission sur des champs précis. Alors nous prenons note de votre commentaire sur ce point.

2400

PAR M. YANN TROUTET:

Merci beaucoup, monsieur le Président.

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va? Je vous remercie.

2410

Alors nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, il est maintenant vingt et une heures quinze (21 h 15), nous allons reprendre à vingt et une heures trente (21 h 30).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2415

DENIS McCREADY

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Alors nous allons reprendre les travaux, et pour commencer, je vais appeler à la table monsieur Denis McCready, s'il vous plaît.

2425 Alors bonsoir monsieur McCready. Avant de vous donner la parole, j'aimerais rappeler, je l'ai fait cet après-midi, je le refais ce soir, à la vitesse qu'avancent les questions de la Commission, à ce stade-ci la Commission prévoit terminer ses travaux demain soir, ce qui nous laisse encore donc la fin de la séance de ce soir et deux (2) autres séances, une demain après-midi, une demain soir.

2430 La Commission avait bien entendu bloqué des possibilités pour la semaine prochaine, mais si nous n'avons pas de besoin clair de plusieurs participants pour poser des questions, c'est qu'à ce moment-là, la Commission aurait posé l'ensemble de ses questions demain soir, donc dans ce contexte-là, elle mettrait fin à ses travaux demain soir, pour la première partie de l'audience publique.

2435 Alors s'il y a des demandes pour la semaine prochaine, la Commission est prête à les considérer; bien entendu, si c'était seulement un participant, on peut s'entendre avec ce participant pour des questions par écrit, mais il faudrait qu'il y ait un certain besoin.

2440 Donc la Commission est prête à revenir la semaine prochaine si, comme on dit, les circonstances le justifient. Alors nous allons revenir sur ce point demain, pour confirmer le tout.

Alors maintenant, je vous laisse la parole, monsieur McCready.

PAR M. DENIS McCREADY:

2445 En fait, monsieur le Président, j'aimerais que vous nous expliquiez, en préambule à ma question qui porte sur la rigueur scientifique, je voudrais juste savoir, c'est quoi les conséquences pour les promoteurs ou les intervenants qui soumettent des données au BAPE de fournir des informations inexactes.

2450 Parce que vous parlez, vous avez introduit au début de la Commission certains parallèles, par exemple au niveau, bon, le droit de réserve, permettre aux gens de s'exprimer librement.

2455 Et je veux savoir quelles sont les conséquences s'il y a des informations que vous découvrez qui sont inexactes, inexactes scientifiquement ou factuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2460 Écoutez, il y a pas de conséquences directes. Ce que la Commission essaie d'avoir, ce sont des renseignements validables. Donc la Commission va retenir des renseignements, et ça, ça nous apparaît correct, ça nous apparaît validé.

2465 C'est un peu comme les méthodes scientifiques, on rentre pas dans ce niveau de détail là, mais par exemple, lorsqu'on a un article scientifique, normalement pour être accepté par exemple dans une revue scientifique, on sait qu'il a été examiné par la revue selon sa politique d'acceptation d'article, et généralement ces articles ont été validés par des pairs.

2470 Alors ça veut dire que si on a affaire à un article scientifique qui a fait l'objet en bonne et due forme de validation par les pairs, déjà on a des processus de contrôle de qualité. Alors c'est un peu ça.

2475 Après ça, bien entendu, il y a les témoignages, c'est quand même très important. Comme on dit des fois, les gens, cet après-midi il était question de ça, par exemple les gens qui ont des expériences de leur milieu, c'est très intéressant pour les commissions, on en apprend énormément. Il y a plein d'anecdotes, même, au courant des années des travaux du BAPE, à rapporter à ce sujet-là, des gens qui venaient porter des renseignements très pertinents qui avaient échappé à des chercheurs dans le milieu.

2480 Donc bien entendu, ce que la Commission essaie de voir, bon ça, est-ce que c'est probant, est-ce que c'est crédible, est-ce que ça paraît bon. Alors c'est simplement ça.

2485 Des fois, les commissions, il faut qu'elles choisissent, telle donnée ou telle donnée, ça vient en contradiction, bien là, ça veut dire qu'à un moment donné, il faut qu'on se fasse une tête, laquelle on prend. C'est dans ce sens-là.

Donc ce qu'on prend pas, on le prend simplement pas, et dans nos rapports, ce qu'on fait, c'est qu'on indique ce qu'on a retenu comme élément, simplement. Vous comprenez?

2490 Alors il y a pas de crainte fondamentale à y avoir sur le fait que des gens, en toute bonne foi, nous fourniraient de l'information mais tout à coup, il y a une erreur dedans. On ne blâmera pas personne, c'est pas non plus dans la mentalité du BAPE de procéder comme ça.

C'est avant tout de dire, voici ce qu'on retient. C'est ça qui est important.

2495 **PAR M. DENIS McCREADY:**

Est-ce que vous pouvez être amenés à demander à des scientifiques indépendants de réviser certaines données qui vous sont soumises.

2500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est ce qu'on appelle la contre-expertise.

2505 Le problème de cette situation-là, c'est que, comme je dis toujours, disons qu'on a un expert du promoteur, la Commission engage son expert, les deux (2) experts disent pas la même chose. Quel expert la Commission doit croire. Donc ça ne sort pas du tout du problème, parce qu'on a affaire à deux (2) experts.

2510 L'important, comme je vous dis, c'est la crédibilité de l'information. Dans certains cas, si la Commission ne se sentait pas en mesure, parce que ça peut arriver de dire, oup là, on a des données, laquelle est bonne et, après discussions, on n'est pas capable de savoir laquelle est bonne, là on pourrait demander le concours d'un expert.

2515 Ça, ça arrive fréquemment que des experts peuvent être engagés par une Commission pour expliquer à la Commission. Mais on ne demande pas à l'expert nécessairement de trancher, parce que ça appartient à la Commission.

Donc on peut demander à l'expert d'expliquer des choses à la Commission pour nous aider à mieux comprendre. C'est de cette façon-là qu'on peut recourir à l'expertise.

2520 Il est arrivé à l'occasion, par exemple si je prends l'audience publique qui a débouché sur la Politique de l'eau par exemple, dans ce cas-là par exemple, la Commission avait engagé des spécialistes. Donc c'est-à-dire qu'elle avait des spécialistes des ministères, mais en plus de ça, elle avait engagé un certain nombre de spécialistes qui agissaient, en réalité, comme personnes-ressources.

Alors on se comprend bien, c'est de cette façon-là.

2530 Concernant les experts, le premier réflexe du BAPE, c'est de voir si l'expertise aussi existe au sein des ministères. Alors si la Commission est satisfaite de l'expertise des ministères, donc là, elle ne cherchera pas à engager un autre expert parce qu'elle est satisfaite de l'information ou des explications qu'un spécialiste d'un ministère peut lui fournir.

Donc ça fait un peu le tour de la question de l'expertise.

2535 La Commission, non plus, ne doit pas elle-même chercher à jouer à l'expert. Alors c'est pour ça que je vous dis, on va regarder l'information qui est disponible, des fois il peut y avoir des incertitudes, et si la Commission comprend pas des choses parce que la science est pas là par exemple, on va en traiter.

2540 Alors c'est dans cette optique-là qu'on travaille, et il n'est pas dans les coutumes du BAPE de faire des contre-expertises ou de contre-expertiser.

2545 Parce qu'il faut bien comprendre aussi qu'il peut y avoir une mauvaise compréhension sur la notion de contre-expertise. Une contre-expertise, ça veut dire nécessairement que ce n'est pas une réinterprétation d'un avis d'un autre expert, c'est pas ça, une contre-expertise. C'est un processus qui est relativement indépendant de l'expertise.

2550 C'est-à-dire que ça peut partir par exemple d'aller prendre des données de terrain et de remonter, ce qu'on pourrait appeler un travail indépendant. Ou souvent, dans le méthode scientifique, on dit l'expérimentation, être capable, le scientifique décrit sa méthode pour démontrer, et il est arrivé à ses résultats, ça veut dire qu'un autre chercheur pourrait reprendre la méthode mais indépendamment, c'est-à-dire aller rechercher des données, arriver à des conclusions similaires ou différentes, ça peut arriver.

2555 Alors ça aussi, c'est une nuance importante à faire au niveau de l'acquisition d'expertise et pour clarifier cette fameuse notion-là de contre-expertise. La contre-expertise, comme je vous dis, implique de repartir à zéro.

2560 Alors c'est une petite nuance comme ça.

PAR M. DENIS McCREADY:

2565 OK. Donc ce qui m'amène à ma question, parce que depuis le début des audiences cette semaine, il y a beaucoup de questions de la part des gens de la région sur les conclusions qui sont soutenues par le promoteur sur l'impact environnemental de la Romaine, de manière générale.

2570 Et moi, je me suis demandé, il y a des projets hydroélectriques qui ont été mis en place il y a vingt (20), trente (30), cinquante (50) ans, au Québec ou ailleurs, qui ont été étudiés, comparés par des scientifiques indépendants ou les scientifiques engagés par le promoteur, pour comparer les impacts environnementaux à long terme de la Romaine.

2575 Parce que c'est sûr qu'entre faire un modèle et faire une prévision scientifique sur des données, c'est une chose, mais de comparer un projet d'envergure semblable, de débit semblable, de géographie semblable, et de dire, bien, malgré toutes les attentes il y a quarante (40) ans, l'impact environnemental de ce projet-là est différent de ce qui avait été prévu, est-ce qu'on est en mesure de penser que ce genre de conclusion pourrait s'appliquer.

2580 Donc moi, je me demande, est-ce que le promoteur a comparé des barrages hydroélectriques d'il y a vingt (20), trente (30) ou cinquante (50) ans, au Québec ou ailleurs, pour voir les impacts à long terme.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 La question est en effet pertinente. On sait qu'il y a d'autres complexes hydroélectriques qui sont en exploitation sur la Côte-Nord. Bon des fois, on réfère à la Baie-James, mais il faut pas oublier non plus le complexe Manic-Outardes.

2590 On pourrait commencer, je commencerais la question quand même à Pêches et Océans, parce que sur le site de Pêches et Océans, on me reprendra sur le terme exact, je le redis de mémoire même si je l'ai consulté récemment, il y a un genre de bureau qui a été créé relativement à la recherche sur les effets des projets hydroélectriques.

2595 Monsieur Kemp, pouvez-vous confirmer.

PAR M. ALAIN KEMP:

2600 Oui, ça s'appelle, c'est le Centre d'expertise en hydroélectricité, oui, dont le centre est situé à Mont-Joli.

Mais pour tout ce qui est de la question en général des autres projets et tout, je vais laisser monsieur Trépanier élaborer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 Monsieur Trépanier.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

2610 Bien en fait, le centre d'expertise qui est à Mont-Joli, c'est un centre d'expertise qui regroupe ou qui, plutôt, disons chapeaute toute la recherche qui peut se faire au Canada sur les projets hydroélectriques.

2615 Il a été mis en place il y a pas très longtemps, il y a quelques années, et les projets concrets, disons qui vont être mis en place pour regarder certains aspects des impacts hydroélectriques, des projets hydroélectriques sur l'habitat du poisson ou probablement plus la partie en eau douce, sont à être définis et à être mis en place.

2620 Donc il y a pas nécessairement de projets actuels associés à ce centre d'expertise là, disons qui peuvent faire ressortir des informations, présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Donc actuellement, il est virtuel.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

2630 Bien en fait c'est-à-dire qu'il est à mettre en place toute la structure des chercheurs qui vont y être associés, les projets de recherche qui vont se produire, les partenariats avec l'industrie et avec les universités, avec d'autres intervenants qui vont, disons, être impliqués dans les différents projets de recherche qui vont être chapeautés par ce centre d'expertise là.

2635 Les centres d'expertise de Pêches et Océans ont un lieu physique à certains endroits mais regroupent des expertises qui peuvent être dans différents centres de recherche à travers le Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Très bien.

En même temps, je regardais, c'est ça, on voyait qu'il y avait aucune publication qui était sortie de ce centre.

2645 J'ai également consulté des registres de recherches scientifiques de Pêches et Océans, pour voir s'il y avait eu des travaux relativement, en lien avec l'hydroélectricité, j'en ai pas trouvé, peut-être parce que je les ai pas vus.

2650 Est-ce que vous avez, par les années passées, fait des travaux et des recherches concernant par exemple, concentrons-nous sur le complexe Manic-Outardes, que ce soit pour l'eau douce ou pour l'eau salée. Avez-vous des études?

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

2655 Pas pour l'eau douce, je pourrais valider mais je suis à peu près certain qu'il y a pas de chercheurs, à l'Institut Maurice-Lamontagne et pour Pêches et Océans dans la région du Québec, il y a pas de recherches associées directement en eau douce présentement.

2660 Donc je pense pas qu'il y ait de recherches directement qui ont été faites sur les complexes de la Côte-Nord associés à des recherches, à Pêches et Océans.

2665 Pour le milieu marin, il y a certaines choses qui ont été faites, mais directement en lien avec des projets hydroélectriques, il faudrait que je vérifie. Mais à mon avis, je pense pas que – le centre d'expertise qui est en formation, justement, vise à pallier à ce manque-là de recherches, de liens entre les projets hydroélectriques et les différents milieux d'eau douce et milieux marins.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Du côté de la recherche universitaire, parce que dans le site de ce centre d'expertise là, il y avait une mention qu'une bourse de recherche doctorale, si je me souviens bien, serait accordée à un étudiant, et de mémoire, je me demande si ça datait pas d'un engagement de 2006, est-ce que par exemple, ça a été donné, cette bourse-là.

2675 Est-ce qu'il y a une recherche, est-ce qu'il y a une étude doctorale en cours, en lien avec ça?

PAR M. SIMON TRÉPANIÉRIER:

Pour avoir l'information exacte, il faudrait que je vérifie.

2680 Comme je vous disais tantôt, actuellement, il y a quelques projets issus du centre d'expertise qui sont mis en branle, donc il faudrait que je vérifie s'il y a des projets concrets qui ont été amorcés, en lien avec le centre d'expertise.

2685 Mais si c'est le cas, c'est probablement des amorces de projets qui débutent dans les années présentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2690 Du côté de la recherche universitaire, est-ce que vous avez des références sur des recherches ou des études qui auraient été faites par exemple dans le secteur de Manic-Outardes ou dans le secteur de SM-3, que vous pourriez donner comme référence.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉRIER:

2695 Bien, les exemples auxquels je pensais quand l'intervenant posait sa question tout à l'heure, c'est sûr que disons, par exemple le régime thermique ou d'autres aspects pointus d'un projet hydroélectrique, les impacts de projets hydroélectriques sur certaines composantes précises ont déjà été étudiés ailleurs, on s'en est servi dans l'analyse qu'on a faite, et dans d'autres aspects du projet, ça il y en a qui existent.

2700 Je connais pas la liste comme ça par coeur, mais on en a consulté, il y en a qui sont disponibles.

2705 Mais comme je le disais, c'est sur des aspects souvent précis, un aspect à la fois et non – à ma connaissance, il y a pas beaucoup de recherches qui sont faites sur l'ensemble disons des impacts, la validation des impacts d'un projet hydroélectrique sur plusieurs aspects, soit en eau douce ou en milieu marin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710

C'est ça, sur le régime thermique, bon, la compréhension des mécanismes est assez bonne, on peut évaluer les mélanges.

2715

Par contre, c'est par exemple les conséquences des modifications au régime thermique sur les habitats qui sont en aval. En tout cas, j'ai pas réussi à mettre la main sur des études précises.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

2720

En particulier sur le régime thermique, disons les recherches scientifiques ou les données scientifiques sur l'influence de la température sur toutes sortes de phases du cycle vital du saumon sont étudiés souvent un à la fois, dans des conditions des fois contrôlées et tout ça.

2725

Mais les recherches scientifiques dans le milieu naturel, sur les impacts du projet hydroélectrique, sur disons une population de poissons ou de saumon, les seuls exemples connus desquels on a pu tirer des informations pour faire l'avis sur le régime thermique proviennent de différents projets dans les pays scandinaves, en Norvège et, bien, surtout en Norvège.

2730

Il y a quelques exemples reliés directement à la population de saumon et projets hydroélectriques. C'est sûr que les conditions de ces projets hydrauliques là sont pas nécessairement semblables à celui de la Romaine, c'est-à-dire c'est des envergures de rivières et d'exploitations hydroélectriques qui sont différentes.

2735

Mais c'est, disons, les seuls exemples directs qu'on a.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740

Bien, est-ce que vous êtes capable, parce qu'on pouvait voir, bon, étant donné qu'il semble pas y avoir rien dans le Saint-Laurent, est-ce que vous pourriez produire des références norvégiennes, en espérant qu'elles soient pas en norvégien, bien entendu.

2745

Oui, il faut faire attention, en Norvège on sait, ne serait-ce qu'au niveau de la pluviométrie, en moyenne, de mémoire, c'est au moins le double du Québec, il pleut deux (2) fois plus en Norvège qu'ici. Les pentes ou les formes de réservoirs sont peut-être différentes, quoique peut-être ça peut s'apparenter un peu plus à la Romaine qu'à la Baie-James, par exemple.

2750

Mais si on pouvait avoir des références, ce serait apprécié.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

Je peux vérifier pour la liste de ce qui a été utilisé pour l'aspect au moins régime thermique, sinon dans d'autres...

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il y a d'autres sujets, notamment sur la productivité biologique des milieux.

2760

Tantôt, on a parlé par exemple de la faune benthique, donc qui subissait un choc à cause de l'arrivée d'eau douce au printemps. En tout cas, tout ce que vous pouvez avoir en référence, et on regardera.

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

2765

Juste en complément là-dessus, je pense que, que ce soit pour le régime thermique ou d'autres aspects du projet, il y a quand même ce qu'on appelle un peu la littérature grise, qui est disons en grande partie produite par Hydro-Québec, dans certains suivis d'autres projets, où on a quand même de l'information très pertinente et très importante sur différents sujets, qui ont été des suivis de projets, notamment à La Grande.

2770

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Tantôt, nous l'avons abordé quelque peu sur certains suivis d'Hydro-Québec. Mais éventuellement, on pourra retourner là.

2775

Oui, monsieur McCready, des précisions.

PAR M. DENIS McCREADY:

2780

Oui, c'est donc par rapport à ça. Je me demandais si le promoteur avait étudié des projets comparables pour en venir à conclure qu'il y a peu ou pas d'impact environnemental du projet.

2785

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

Et après, nous allons aller avec madame Paul.

2790

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui. J'aimerais d'abord mentionner qu'Hydro-Québec a une expertise reconnue au Québec au niveau des évaluations environnementales et des études scientifiques qu'on réalise.

2795

Le complexe La Grande, qu'on a construit dans les années quatre-vingt, soixante-dix-quatre-vingt, ça a été notre laboratoire pour développer l'expertise chez Hydro-Québec et chez les firmes de consultants qui travaillent maintenant avec nous.

2800

C'était le premier projet où on a fait des études d'impact, où on a proposé des mesures d'atténuation, de compensation, des travaux correcteurs complexes. C'est dans ces travaux-là qu'on a développé notre expertise en recherches, pêches sur les poissons, l'expertise sur le mercure, l'expertise qu'on développe maintenant sur les gaz à effet de serre.

2805

Tous ces travaux-là ont fait l'objet de synthèse, donc il y a une synthèse sur le suivi environnemental du complexe La Grande, qui fait une synthèse de trente (30) ans de recherches et de travaux, qui a été publiée.

2810

À partir de toutes ces recherches-là, aussi, il y a pas juste de la littérature grise, on a produit des monographies, des publications scientifiques avec révision par des pairs, sur les gaz à effet de serre, sur le mercure, sur le poisson, sur la faune aviaire, sur les impacts sociaux.

2815

On a participé dans des forums internationaux, dont l'OCDE, un organisme qui s'appelle Hydro Power and Environment. Donc on a publié au niveau scientifique, aussi, à l'international, sur tous les travaux qu'on a faits dans le domaine de l'environnement.

Donc l'expertise qu'on a acquise au complexe La Grande, on a pu ensuite de ça l'utiliser dans tous nos autres projets qu'on a développés dans les dernières années.

2820

Donc on a fait aussi plusieurs études, plusieurs rapports aussi de suivis environnementaux, et des apprentissages qu'on fait de tous ces projets-là, on s'améliore d'une fois à l'autre, on apprend de nos suivis, les mesures d'atténuation, nos experts se développent.

2825

Et puis c'est ce qui fait qu'on a pu produire, dans le complexe la Romaine, une des plus grosses études d'impact qu'Hydro-Québec a jamais déposée, deux mille cinq cents (2500) pages, cinquante (50) études sectorielles.

2830

Et puis notre programme de suivi va s'échelonner sur plusieurs décennies. Quand le programme se terminera, je vas déjà être à ma retraite. Donc un programme jusqu'en 2040.

Donc on a beaucoup d'expertise, et on l'a démontré dans plusieurs suivis, et dans cette étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835

Ce que je retiens aussi, bon, si les gens veulent des références, on a dans l'étude d'impact, je me rappelle plus dans quel document, mais il y a eu un regroupement de toutes les références bibliographiques, le promoteur a produit, c'est environ autour de cinq cents (500) documents qui sont en référence, il y en a certains qui relèvent justement d'études qui ont été faites à la Baie-James. Je l'avais survolé un peu.

2840

Ça peut être éventuellement des documents, ce qu'on s'est dit là-dedans, nous, on les regardait, bon, certains, c'est évident que c'était pas réaliste et nécessairement utile de demander le dépôt systématique de ces cinq cents (500) documents-là, ça aurait fait une gestion de papier, mais comme on avait dit, on est ouvert, si certaines personnes veulent consulter particulièrement un document, à ce moment-là, nous, on est prêt à faire les démarches auprès d'Hydro-Québec pour dire, bon, telle étude, on pourrait s'organiser pour que la personne puisse en prendre connaissance.

2845

2850

Ça fait que ça aussi, il y en a certaines qu'on a regardées, qui pourraient nous intéresser. Parce que nous, après l'audience, déjà des fois il y a des questions, parce qu'une audience, c'est d'essayer d'avoir un équilibre, tantôt ça a été un peu technique, par exemple la présentation sur la dynamique sédimentaire, dans ce cas-ci c'était nécessaire, mais autant que possible, la Commission essaie d'éviter ça, et pour des aspects techniques, elle va envoyer des questions par écrit, par exemple pour le dépôt de documents techniques qui pourraient l'intéresser, pour pas retarder. Déjà, les gens peuvent attendre longtemps pour poser des questions.

2855

2860

Alors il y a certains documents qui peuvent nous intéresser; si les personnes veulent avoir certains des documents, on peut faire les démarches également pour les avoir, dans la référence bibliographique.

Nous, dans notre nomenclature, ce serait dans le PR3.7, dans notre nomenclature à nous, pour la codification des documents.

2865

Alors il y a des références qui sont là, et comme je vous dis, on avait fait des recherches aussi, voir qu'est-ce qu'il y avait dans la littérature scientifique accessible.

2870

Entre autres, on est allé voir, comme je l'ai mentionné, le registre de Pêches et Océans où il y a énormément d'études qui sont faites par le ministère, il y en a des milliers qui sont faites un peu partout au Canada. C'est une source intéressante, je vais voir ça de temps en temps, indépendamment du projet actuel. Alors des fois, c'est intéressant d'aller chercher de l'information à acquérir. C'est pour ça, on peut faire des démarches à ce niveau-là.

2875

Et je laisserais la parole, monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, monsieur Germain. Mon collègue Michel Bérubé aimerait apporter un complément d'information sur les études norvégiennes, si vous permettez.

2880

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2885

PAR M. MICHEL BÉRUBÉ:

Oui, monsieur le Président. Il a été beaucoup question de la Norvège dans les comparatifs, je voudrais vous assurer que nous sommes directement en contact avec les experts norvégiens, je le suis personnellement.

2890

On a reçu une délégation de Norvégiens l'automne dernier, et on leur a fait faire le tour de nos installations, et nous sommes en contact avec tous ces experts-là. D'ailleurs, j'y retourne, moi, au printemps faire le tour de toutes leurs installations où il y a des installations piscicoles associées à des rivières régularisées.

2895

Et nous sommes au fait de toute l'expertise qui n'est pas publiée nécessairement en anglais, et qui est en norvégien, pour laquelle on peut parler avec des experts.

2900

J'étais là d'ailleurs il y a deux (2) ans, et je suis allé à l'université d'Oslo, et rencontré différents experts norvégiens sur la question du saumon. Et je les ai exposés également aux caractéristiques du projet de la Romaine.

2905

Alors non seulement nous connaissons très bien, il y a une littérature très abondante, les Norvégiens, évidemment dans ce domaine-là, vous le savez. Mais également, nous avons d'autres informations et nous sommes en contact avec eux et nous entendons maintenir notre expertise, collaboration avec eux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910

Très bien, je vous remercie.

Madame Paul.

2915

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui, je voudrais ajouter un complément d'information concernant la recherche et l'expertise dans le domaine de l'évaluation environnementale pour les grands projets hydroélectriques.

2920 C'est bien évident que notre ministère ne fait pas de recherches comme telles sur la question. Par contre, comme l'a mentionné monsieur Gagnon, Hydro-Québec réalise des suivis environnementaux, quelquefois sur de très longues années, et c'est souvent soit parce que, c'est toujours même soit parce qu'il s'y est engagé ou parce que les conditions d'autorisation qui accompagnent les décrets que le gouvernement délivre l'y obligent.

2925 Cette source d'information là, au fil des années, parce que le Règlement sur l'évaluation environnementale existe depuis 80 environ, donc on passe des grands et des petits projets hydroélectriques dans la procédure depuis ce temps, et comme Hydro-Québec apprend d'un projet à l'autre, nous aussi on apprend d'un projet à l'autre.

2930 Et quand je dis le ministère, c'est pas seulement nous parce qu'en évaluation environnementale, on consulte des confrères d'autres ministères qui pourraient avoir une expertise dans un domaine pointu qui pourrait nous aider dans notre évaluation environnementale.

2935 D'autre part, il va nous arriver, et ça nous est déjà arrivé à quelques reprises, et ça nous est arrivé dans le projet la Romaine, de faire affaire avec un expert indépendant, un universitaire ou des universitaires, ou même des gens du privé qui étaient pas, exceptionnellement, sous contrat avec Hydro-Québec, pour approfondir une question qui dépassait, finalement, les compétences qu'on pouvait avoir au sein du ministère ou qu'on pouvait aller chercher au sein de la Fonction publique.

2940 Et dans tous les cas, cette collaboration-là a été bénéfique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945 Monsieur McCready.

PAR M. DENIS McCREADY:

2950 Si vous me permettez une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2955 Oui.

PAR M. DENIS McCREADY:

2960 Ma prochaine question a trait aux ententes et aux négociations qui ont été signées et qui sont en cours, motivée aussi parce qu'il semble que c'est une préoccupation dans la région.

Je comprends, depuis le début des audiences publiques, on nous a signifié que le contenu des ententes était confidentiel, est-ce qu'est confidentielle la valeur de toutes les ententes signées, globale.

2965 C'est-à-dire est-ce qu'on sait la valeur totale des ententes qu'Hydro-Québec a signées.

PAR LE PRÉSIDENT:

La valeur monétaire.

2970

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2975 La valeur totale des ententes n'est pas encore déterminée, puisqu'on continue nos négociations et nos discussions avec Ekuanitshit.

PAR M. DENIS McCREADY:

2980 Et donc, est-ce que ça va être publié une fois terminé.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2985 Les trois (3) ententes qui ont déjà été signées ont fait l'objet de communiqués de presse publics. Il y a pas de raison de croire que ce sera le contraire lorsqu'on signera avec Ekuanitshit, donc probablement qu'il y aura aussi un communiqué de presse à ce moment-là qui fera état des résultats synthèses des négociations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2990

Et jusqu'à maintenant, ça fait combien, les ententes, au total?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

2995 C'est de l'ordre de grandeur de cent cinquante-cinq millions (155 M\$), en dollars 2009.

PAR M. DENIS McCREADY:

Est-ce que de ces sommes-là, il y a des sommes qui ont été versées à ce jour.

3000

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3005

Oui, effectivement, il y a eu des sommes qui ont été versées à la MRC de Minganie.

PAR M. DENIS McCREADY:

3010

Maintenant, j'ai une question par rapport, parce que le contenu de l'entente, ça c'est une chose, bon, l'entente prend effet à partir de sa signature et dure la durée du projet, je suis curieux d'avoir des informations par rapport au processus de négociations.

3015

Bon, je vous donne un exemple. Moi, je suis venu ici avec mes propres moyens pour poser des questions, c'est donc moi qui a payé mon déplacement et mes repas.

Qui prend en charge les frais d'une négociation. Est-ce que c'est le promoteur, est-ce que c'est chaque partie.

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3025

Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3030

Alors dans les processus de négociations que nous avons eus avec la MRC de Minganie, je peux vous dire qu'une partie, non pas la totalité mais une partie des frais de négociations ont été remboursés.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035

Ça correspondait à quoi, quand les gens devaient se déplacer sur une longue distance ou...

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3040

Effectivement, lorsqu'on leur demandait de se déplacer, à notre demande, de se déplacer par exemple à Québec parce qu'on ne pouvait pas venir les rencontrer chez eux, ou encore à notre demande, lorsqu'on demandait de venir à Montréal, on assumait ces frais-là ou une partie de ces frais-là.

3045

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3050

Monsieur McCready.

PAR M. DENIS McCREADY:

3055

Et une question qui est peut-être écrite ailleurs, mais je me demande, le coût total des négociations, est-ce que ça va être publié. Est-ce qu'on sait combien ça vous coûte, négocier les ententes.

3060

Je vous donne un exemple, parce que je parle ici en tant que producteur de films, quand je développe un projet comme un documentaire, les institutions qui me financent exigent que je démontre le coût de développement, c'est-à-dire combien ça a coûté pour partir de l'idée jusqu'au projet qui est prêt à être produit, et ces coûts-là sont vérifiés, comme tout financement public de documentaire.

3065

Et donc je me demande, est-ce que les coûts de négociations sont connus, est-ce qu'ils sont publiés.

Et j'ai une autre question après ça, qui englobe ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070

Monsieur Gagnon.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3075

Alors les coûts de négociations sont dilués et inclus dans les coûts de projet; alors selon différents postes budgétaires, ils sont inclus dans les coûts de projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080

Monsieur McCready.

PAR M. DENIS McCREADY:

3085

Je pense que c'est tout pour l'instant. Je reviendrai demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3090

Monsieur le Président, on avait peut-être pensé aborder la question du mercure et de la santé, parce que notre spécialiste, le docteur Michel Plante, ne sera pas ici demain. Donc s'il y a des sujets que vous vouliez discuter pour vos travaux, peut-être le faire ce soir.

3095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était seulement une question complémentaire au bénéfice de madame Gasse, mais elle n'est pas revenue ce soir. C'est pour ça qu'on ne revenait pas nécessairement aujourd'hui.

3100

S'il y avait des questions pointues, on pourra toujours vous les acheminer par écrit. Pour l'instant, on va essayer d'aller au registre, pour permettre aux personnes de venir poser des questions.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3105

C'est bien.

3110

NICOLAS BOISCLAIR

PAR LE PRÉSIDENT:

3115

Monsieur Nicolas Boisclair. Bonsoir monsieur.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3120

Bonsoir monsieur le Président. Alors je l'ai dit hier, mais je suis un des deux (2) documentaristes qui ont descendu la rivière Romaine en canot durant l'expédition de quarante-six (46) jours, du 8 juillet au 25 août 2008.

Notre documentaire portera en grande partie sur la Romaine et les énergies renouvelables dans le monde.

3125

Alors ma question, ma première question porte sur les solutions de rechange renouvelables, et j'aimerais commencer par une citation de l'étude d'impact au sujet des solutions de rechange. Alors section 2.5.4, "Autres filières de production":

3130

"Les sources d'énergie comme la géothermie et l'énergie solaire ne sont pas des solutions de rechange au projet du complexe de la Romaine. Ces filières sont tributaires de

développements technologiques à venir. Elles ne sont pas techniquement ou économiquement concurrentielles par rapport à un projet comme celui du complexe de la Romaine."

3135 Alors ma question: N'est-ce pas un peu bref comme analyse, le promoteur pourrait-il déposer des études qui appuient cet argumentaire.

Sinon, ce ne serait qu'un commentaire et comme, monsieur le Président, vous le disiez en début de soirée, un simple commentaire n'est pas suffisant, il faut des arguments.

3140 Donc le promoteur peut-il déposer des études au sujet du potentiel solaire thermique, du solaire photovoltaïque, de la géothermie chauffage, la géothermie pour produire de l'électricité, la biomasse forestière pour le chauffage, la biomasse pour produire de l'électricité, des biogaz pour le chauffage et des biogaz pour produire de l'électricité.

3145 Et il serait, je pense, intéressant que ces documents incluent le potentiel d'emplois et les coûts par kilowattheure.

3150 Également, puisque la raison d'être du projet semble être de fournir à la demande d'énergie après 2020, et que celle-ci peut être influencée par les programmes d'efficacité énergétique, le promoteur devrait livrer, je pense, l'étude la plus récente du potentiel technico-économique d'efficacité énergétique et le comparer avec le projet, toujours au niveau des coûts et des emplois.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155 Il y a beaucoup de choses dans votre demande.

3160 Monsieur Gagnon, est-ce que par exemple, allons-y en fonction de ce qui est écrit dans l'étude d'impact pour les conclusions, donc par exemple comme monsieur Boisclair a cité sur la géothermie, et il y avait les autres éléments qui étaient abordés également.

Quelles sont les références sur lesquelles vous vous êtes basés pour conclure, par exemple sur la géothermie et sur les autres aspects.

3165 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Ce qu'on a présenté dans l'étude d'impact, dans le chapitre sur les solutions de recharge, c'est un argumentaire, dans le fond un service rendu par les filières de production énergétique.

3170 Donc le projet du complexe de la Romaine, avec quinze cent cinquante mégawatts (1550 MW) et huit térawattheures (8 TWh), donc c'est un complexe hydroélectrique d'énergie renouvelable, c'est un complexe qui est flexible, qui s'insère très bien dans notre parc d'équipements, et qui répond très bien aux objectifs que s'est fixé le gouvernement et Hydro-

3175 Québec, à savoir exporter les premières années de mise en service, et ça on peut le faire quand on a un parc de production qui est flexible, qu'on a accès dans des délais très rapides à de l'énergie et de la puissance, donc c'est le service que rend le complexe de la Romaine.

3180 Hydro-Québec, on suit, bon, on connaît bien les autres filières de production d'énergie, mais les filières géothermiques et la biomasse et le solaire ne peuvent pas rendre le même service qu'on attend du complexe la Romaine.

3185 On reconnaît que la géothermie, c'est une énergie sans émission de gaz à effet de serre qui est de plus en plus utilisée en domaine résidentiel et industriel, mais comme moyen de chauffage. Donc c'est une filière qu'on utilise pour le chauffage, donc c'est pas une filière qui permet des développements, pour l'instant, technologiques au Québec.

3190 On sait qu'en Islande, il y a des développements de plusieurs dizaines ou près de centaines de mégawatts en énergie géothermique, parce que l'Islande, ils sont assis sur des volcans.

Au Québec, il y a pas de technologie pour exploiter à grande échelle une puissance ou une énergie avec la géothermie.

3195 Mais à travers nos programmes d'efficacité énergétique et des subventions, on encourage les gens, au niveau résidentiel et industriel, à se prémunir, à s'équiper d'installation géothermique. Mais il faut savoir que ça demande un investissement initial important.

3200 Concernant l'énergie solaire, donc c'est un peu la même chose. Donc c'est une énergie propre, renouvelable, avec peu d'émission de gaz à effet de serre. Mais on n'a pas encore atteint, avec l'énergie solaire, un développement qui permet une production de puissance et d'énergie à grande échelle.

3205 On sait que dans différents états américains, il y a des projets de presque une centaine de mégawatts avec le solaire, mais c'est pas l'objectif qu'on visait, nous, avec le projet de développement du complexe de la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

3210 Mais par exemple, bon, l'idée derrière la question de monsieur Boisclair, si on prend la géothermie, je sais pas, si l'installation d'une pompe géothermique domestique permet d'éviter cinq mille kilowatts (5000 kW), par exemple, kilowattheures par année de chauffage, ça libère une quantité d'électricité pour d'autre chose.

3215 Ce serait dans le sens de la question de monsieur Boisclair?

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Oui, géothermie pour le chauffage, mais j'ai dit aussi géothermie pour produire de l'électricité. Et puis là, je suis pas en train de déposer un mémoire mais...

3220

PAR LE PRÉSIDENT:

Différents aspects, mais disons, concentrons-nous sur la géothermie, par exemple.

3225

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

... il y a moyen de produire de l'électricité, basse température aussi.

3230

Là, je vois qu'il y a peut-être pas eu d'études qui ont été faites, voyant la réponse du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3235

Monsieur Gagnon, est-ce qu'il y a des références, par exemple lorsqu'on aborde la géothermie dans l'étude, c'est fatalement, dans mon esprit, parce qu'on a fait une certaine forme de comparaison avec le projet, qui va au-delà de tout simplement dire, bien, c'est parce que ça vise pas les mêmes objectifs.

3240

Parce que dans mon esprit à moi, la solution de rechange doit, en partant, au sens de la loi canadienne en tout cas, doit en partant être assimilable aux objectifs initiaux qui ont conduit à définir le projet la Romaine.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3245

À Hydro-Québec, on a produit des documents, là, il y a des fiches qui existent, qu'on pourra remettre à la Commission, qui est une analyse, bon, de la géothermie. Et le document est surtout basé, conclut que bon, comme je le disais tantôt, qu'il y a pas de technologie pour produire à grande échelle de la puissance et de l'énergie avec la géothermie, et que c'est surtout une technologie pour faire du chauffage, donc au niveau industriel ou commercial.

3250

Donc il y a une analyse de cette filière-là qui a été faite par Hydro-Québec. On en tient compte, parce que dans nos programmes d'efficacité énergétique, ça peut être des domaines qu'on pourrait éventuellement favoriser.

3255

Mais il faut savoir qu'installer une installation de géothermie domestique, c'est autour de, ça peut atteindre quinze mille (15 000 \$) à vingt mille dollars (20 000 \$). Donc c'est pas un investissement qui est à la portée de tous les individus.

3260 Et quand on veut faire une comparaison avec le projet de la Romaine, il faut y aller au
niveau de la rentabilité. Donc nous, on a un projet à moins de dix sous du kilowattheure
(10 ¢/kWh), s'il fallait produire la même puissance, la même énergie avec la géothermie, ce serait
un coût beaucoup trop élevé.

3265 Et c'est surtout une filière, comme je le disais, pour le chauffage domestique ou industriel.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 Je conviens avec vous que si, là j'ai parlé grosso modo de cinq mille kilowatts (5000 kW),
je le sais pas, je l'ai calculé vite comme ça, ça peut être un peu plus, mais sur la base de cinq
mille kilowattheures (5000 kWh), domestiques on parle, ça en prendrait plus qu'un million
(1 M kWh) pour remplacer le projet la Romaine, je comprends ça.

3275 Mais au-delà de ça, néanmoins lorsqu'on parle de solutions de rechange pour réaliser le
projet, c'est-à-dire qu'il doit y avoir quelque chose en appui à ça dans votre texte.

Dans le sens que si vous avez mentionné le mot géothermie, c'est parce qu'il devait y
avoir quelque chose, un exercice qui a été fait. Enfin, c'est ce que je comprends.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3280 En fait, l'exercice a été fait dans le chapitre 2 de l'étude d'impact, sur la justification de
projet.

3285 C'est que le projet est justifié pour deux (2) raisons principales, donc accroître la richesse
du Québec par des exportations dès la mise en service de Romaine-2, en 2014, et puis assurer
la croissance et les besoins du Québec à long terme, à partir des années subséquentes.

3290 Donc c'est l'objectif du projet du complexe de la Romaine, et cet objectif-là ne peut pas
être atteint par d'autres filières ou par d'autres solutions de rechange.

PAR LE PRÉSIDENT:

3295 Mais vous avez quand même mentionné ces filières-là, c'est parce que vous vous sentiez
obligé de les mentionner plutôt que dire carrément, on est incapable d'imaginer d'autres solutions
de rechange.

Parce que là, c'est un peu ça, on tourne en rond un petit peu. C'est-à-dire que si vous
mentionnez la géothermie, c'est parce qu'il y a eu une comparaison de faite quelque part.

3300 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

On l'a présenté parce que, bon, comme on le mentionnait tantôt, d'une étude d'impact à l'autre, on apprend des choses, on fait plusieurs audiences publiques, dans les dernières audiences publiques qu'on a faites, on s'est fait poser des questions sur l'énergie éolienne, sur les filières renouvelables.

Donc quand on a rédigé l'étude d'impact du complexe de la Romaine, on a jugé bon d'ajouter une section sur les solutions de rechange, et de présenter que ces solutions-là ne peuvent pas rencontrer les objectifs et le service qu'on attend du projet du complexe de la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous l'avez simplement produit de manière générale, mais nonobstant cela, est-ce qu'il y a des études québécoises qui traitent, qui font le survol des énergies, géothermiques, solaires, autres.

À ma connaissance, je crois qu'il y a eu au moins certains survols qui ont été faits, de par l'Agence d'efficacité énergétique, mais j'ai pas la référence exacte en tête.

Est-ce que vous pourriez faire des vérifications, pour voir qu'est-ce qu'on a comme information sur le potentiel de géothermie ou même solaire, au Québec; pouvez-vous faire la vérification?

3325 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Bien enfin, on peut regarder dans nos références si on a ce genre de document là, mais je peux pas vous garantir qu'on va trouver cette référence.

3330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En tout cas, on peut éventuellement vérifier du côté de l'Agence de l'efficacité énergétique, qu'est-ce qu'ils ont produit dans les dernières années.

Ils ont conduit des ateliers assez récemment et également, l'Agence est responsable aussi de fixer des objectifs d'efficacité énergétique, de proposer des cibles, des choses comme ça.

Alors si vous pourriez faire les vérifications. Je vais être franc avec vous, ma conjointe était ingénieure, jusqu'à récemment, à l'Agence de l'efficacité énergétique, donc elle a travaillé dans ces domaines-là. Maintenant elle a quitté, parce qu'elle préférait faire de la gestion, elle est

sortie complètement du domaine, elle gère maintenant des immeubles. Mais elle a participé à des choses comme ça.

3345 Mais étant donné que je suis à la Commission, je peux pas moi-même les sortir. Mais je suis au fait de ça, parce que ma conjointe travaillait là.

3350 C'est pour ça que je vous demanderais de vérifier, mais éventuellement, on peut s'adresser à l'Agence de l'efficacité énergétique aussi, pour obtenir des documents. Mais il y a des choses qui ont été faites, des documents qui ont été suivis par l'Agence.

Alors si vous pouviez faire les vérifications, et voir qu'est-ce qu'on a au Québec comme estimation de potentiel de différentes filières.

3355 Ça vous va, monsieur Gagnon?

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3360 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Dériger.

3365 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Monsieur Gagnon, nous avons une question par courriel d'une participante, madame Guylaine Côté. Si vous permettez, c'est un peu dans le même sens de votre question. Alors je vais faire la lecture:

3370 "Avec la technologie disponible aujourd'hui, pourquoi Hydro-Québec n'apporterait pas des améliorations à ses barrages déjà existants mais moins récents, de manière à ce qu'ils soient plus performants."

3375 Donc est-ce que c'est un aspect que vous avez regardé, d'optimiser certaines installations existantes, de manière à avoir plus de puissance ou plus d'énergie disponible au niveau de vos installations.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3380 Oui, c'est ça, il y a même déjà des projets d'amélioration du rendement et de la productivité de plusieurs de nos installations.

3385 Donc on a un parc d'équipements qui a été construit il y a plusieurs décennies, c'est même dans le plan stratégique d'Hydro-Québec actuel d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du complexe, des centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec.

3390 Par exemple, on a développé des modèles mathématiques et des modèles de simulation pour améliorer la performance des groupes turbines-alternateurs, donc on est capable parfois d'augmenter l'efficacité d'une centrale de trois (3 %) à cinq pour cent (5 %), en modifiant par exemple une turbine ou en changeant un équipement électrique.

3395 On a aussi raffiné plusieurs modèles ou plusieurs outils de prévisions météorologiques ou de prévisions hydriques qui nous permet de faire une meilleure gestion du complexe, donc d'optimiser la production énergétique.

3400 Et on a plusieurs projets de réfection, d'aménagement pour moderniser. On a des projets aussi de rééquipement ou de suréquipement d'installation, pour aller chercher des puissances additionnelles sur notre réseau.

Donc on est très actif dans ce domaine-là.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3405 Est-ce que, monsieur Gagnon, il y a moyen d'avoir ces informations-là, et d'avoir les projets qui sont en cours.

3410 Je sais que dans le site Internet, on a de l'information à ce sujet, mais quelquefois c'est un peu plus général. Donc si on pouvait avoir plus de précisions sur des projets en cours, et peut-être la puissance, en tout cas le niveau de puissance qu'on va obtenir avec ces améliorations-là.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3415 Oui, on pourrait vous fournir quelques exemples. Je pense qu'il y a certaines informations qui sont disponibles sur le site Internet.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

3420 Oui, mais c'est assez général.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3425 OK. Bien, on pourrait vous fournir des exemples récents de réfection et des puissances additionnelles qu'on est allé chercher, oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci.

3430

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boisclair.

3435

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

Je me demandais si peut-être du côté ministériel, il y avait de l'information. Parce que j'ai l'impression que ça a pas été étudié ou, en tout cas, il y a pas de documents déposés du côté du promoteur.

3440

Donc concernant toutes ces formes d'énergie là...

PAR LE PRÉSIDENT:

3445

Madame Paul.

Éventuellement, on peut demander, on va attendre le fruit des recherches de monsieur Gagnon, éventuellement on peut poser des questions à l'Agence de l'efficacité énergétique sur quels sont les documents qui traitent de ce type de sujet là, les potentiels par exemple, qui pourraient être intéressants de porter à l'attention de la Commission et du public.

3450

Alors madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3455

L'ensemble de la problématique énergétique au Québec est surtout gérée par le MRNF, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Je pense que Donald aura un commentaire à apporter, mais je voudrais uniquement ajouter, peut-être, la couleur ministérielle qu'on donne à la justification des projets ou aux solutions de rechange.

3460

Le ministère, dans différentes publications concernant les changements climatiques, concernant le développement durable, a déjà manifesté son intérêt pour toutes les filières d'énergie renouvelable, sans toutefois faire d'analyses comparatives, vu que ça, ça relève pas du tout de notre mandat, mais on a déjà également mentionné que l'hydroélectricité faisait partie et était une filière intéressante par rapport à la problématique des changements climatiques.

3465

Donc nous, c'est sous cet angle-là, essentiellement, qu'on l'aborde.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470

Très bien.

Monsieur Gingras, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

3475

PAR M. DONALD GINGRAS:

Je suis pas sûr qu'on peut faire le tour de la question, mais monsieur Sassi aurait peut-être quelques informations, surtout en rapport avec la géothermie.

3480

PAR LE PRÉSIDENT:

Et, éventuellement, monsieur Sassi, si vous avez des documents adaptés au Québec sur les potentiels, ce serait apprécié également.

3485

PAR M. TAOUFIK SASSI:

Monsieur le Président, en fait l'information additionnelle que je veux apporter ici, ça concerne le programme d'efficacité énergétique.

3490

En ce qui concerne la géothermie et le solaire, il existe de l'information chez nous, je vas la prendre en délibéré pour demain après-midi, je vas vous revenir avec un peu plus d'informations là-dessus.

3495

Concernant les informations de l'Agence de l'efficacité énergétique, je suis en contact avec le gestionnaire, et je pourrais faire le travail pour demain, et vous revenir avec les documents qui sont disponibles au sein de l'Agence de l'efficacité énergétique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3500

Je vous remercie, ce serait apprécié.

PAR M. TAOUFIK SASSI:

3505

Concernant le programme d'efficacité énergétique que le gouvernement s'est fixé, j'aimerais bien rappeler les faits, qu'au début l'objectif du programme était de quatre point sept térawattheures (4,7 TWh), qui a été augmenté à huit térawattheures (8 TWh) pour l'horizon de 2015, et augmenté encore une deuxième fois à onze térawattheures (11 TWh).

3510

C'est sûr qu'il y a des coûts qui sont associés à ce programme-là, et on entend souvent parler, là, pourquoi le gouvernement n'ira pas plus avec un programme un peu plus agressif, et dépasser encore le onze térawattheures (11 TWh).

3515 C'est sûr, quatre point sept térawattheures (4,7 TWh), ce sont des mesures qui sont plus faciles à atteindre, parce que là on touche un peu plus le comportement des individus et plus des appareils qui sont un peu plus faciles à installer dans les résidences, comme des thermostats électroniques.

3520 Quand on va aux huit térawattheures (8 TWh) et aux onze térawattheures (11 TWh), là on touche des mesures qui sont un peu plus lourdes, comme les isolations dans les maisons, là ça implique des ouvertures de murs. Donc le coût du programme, il double et il triple, de huit (8 TWh) à onze (11 TWh).

Donc le programme actuel, à onze térawattheures (11 TWh) pour l'horizon de 2015, il est déjà assez agressif, et il faut l'atteindre.

3525 Hydro-Québec a déjà fourni des estimés jusqu'à 2011, actuellement ils sont disponibles au site Internet de la Régie de l'énergie, et si vous voulez un peu plus de détails sur ce qu'Hydro-Québec a fourni, qu'est-ce qu'eux autres ils prévoyaient jusqu'en 2011, donc je pourrais vous donner la référence là-dessus.

3530 Au-delà de 2011, Hydro-Québec va déposer, à la fin de cette année, leur nouveau programme et les estimés pour au-delà de 2011. Actuellement, on n'en a pas d'information.

Mais nous, on considère que le onze térawattheures (11 TWh) comme objectif pour l'horizon de 2015 est déjà assez agressif.

3535

PAR LE PRÉSIDENT:

Jusqu'à maintenant, est-ce qu'on a des suivis, des suivis de performance sur les programmes en cours.

3540

PAR M. TAOUFIK SASSI:

De la part du ministère?

3545

PAR LE PRÉSIDENT:

Peu importe, que ce soit du côté d'Hydro ou du ministère, êtes-vous au fait de résultats de suivis.

3550

PAR M. TAOUFIK SASSI:

Je pourrais vérifier cette information, moi je suis pas au courant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555

Très bien.

Monsieur Gagnon, êtes-vous au courant de suivis de performance dans ce domaine-là, sur les cibles d'efficacité énergétique.

3560

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Oui, en fait il y a des publications qui sont disponibles sur, en fait, les objectifs qu'Hydro-Québec s'est fixée chaque année d'économie d'énergie, et les cibles qui ont été atteintes.

3565

Donc il y a un tableau qu'on a en notre possession, qui pourrait montrer les objectifs qu'on s'était fixé pour les années, je crois, 2004 à 2008, et les cibles qui ont été atteintes. Donc c'est une information qui est disponible.

3570

Par contre, je veux souligner que c'est une information, en fait c'est de la responsabilité d'Hydro-Québec Distribution de gérer le plan d'efficacité énergétique, et non celui d'Hydro-Québec Production.

PAR LE PRÉSIDENT:

3575

À ce stade-ci, on pourrait simplement demander la référence et le dépôt du tableau, aussi, sans nécessairement le présenter, étant donné que l'heure commence à être tardive. Mais donnez-nous la référence et le dépôt du tableau.

3580

Monsieur Boisclair, une dernière question.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3585

Oui, merci.

Alors ma question suivante concerne l'éolien, une autre énergie renouvelable que je pense qu'Hydro-Québec connaît mieux que les autres énergies qui ont été mentionnées tout à l'heure.

3590

Donc concernant la limite d'intégration éolienne au réseau d'Hydro-Québec, on entend régulièrement dire, et même hier soir, que la limite est de dix pour cent (10 %).

Pourtant, aux audiences publiques de la rivière Rupert, le promoteur, représenté par Patrick Arnaud, a dit et je cite:

3595

"Eh bien aujourd'hui, je peux vous dire que TransÉnergie a réglé la majorité des problèmes et aujourd'hui, on pense sérieusement, de façon tout à fait sécuritaire, qu'on va pouvoir dépasser sans problème le dix pour cent (10 %). C'est tout ce que je peux vous dire."

3600 C'était le mercredi 3 mai 2006.

Alors monsieur le Président, j'aimerais que le promoteur dise pourquoi il disait, dans des audiences publiques, qu'il va dépasser sans problème le dix pour cent (10 %), et puis dire encore, deux ans et demi (2 ½) plus tard, que la limite est à nouveau de dix pour cent (10 %).

3605

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

3610 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Oui. Henri-Paul Dionne s'il vous plaît.

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

3615

J'aimerais juste que vous répétiez bien la question, là.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3620

Est-ce que vous voulez la citation aussi?

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

Oui.

3625

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

OK. Bon, concernant la limite d'intégration éolienne au réseau d'Hydro-Québec, on entend régulièrement dire, et même hier soir, que la limite est de dix pour cent (10 %). Pourtant, aux audiences publiques de la rivière Rupert, le promoteur, représenté par monsieur Patrick Arnaud, a dit et je cite:

3630

"Eh bien aujourd'hui, je peux vous dire que TransÉnergie a réglé la majorité des problèmes et aujourd'hui, on pense sérieusement, de façon tout à fait sécuritaire, qu'on va pouvoir dépasser sans problème le dix pour cent (10 %). C'est tout ce que je peux vous dire."

3635

C'était mercredi 3 mai 2006.

3640 Donc ma question était: Monsieur le Président, j'aimerais que le promoteur dise pourquoi il disait, dans des audiences publiques, qu'il va dépasser sans problème le dix pour cent (10 %), et puis dire encore, deux ans et demi (2 ½) plus tard, que la limite est à nouveau de dix pour cent (10 %).

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

3645 Alors monsieur le Président, je ne crois pas qu'on a dit que la limite était de dix pour cent (10 %), durant les présentes audiences. Ce qu'on a dit, c'est qu'actuellement, on intègre une certaine forme d'énergie, et il y a deux (2) problématiques.

3650 Il y a une problématique de transport, que le réseau de transport doit régler, par des moyens pour bien intégrer la demande; donc ce sont particulièrement des automatismes qui étaient reliés à la stabilité du réseau, aux comportements du réseau avec les éoliennes. Donc cette problématique-là, effectivement, elle a été réglée assez bien par Transport.

3655 Maintenant – c'est pour ça que monsieur Patrick Arnaud a pu affirmer, à cette époque-là, que le dix pour cent (10 %) pouvait être dépassé au niveau du transport.

3660 Maintenant, il reste différents éléments, maintenant, à régler au niveau de la distribution, du distributeur, qui lui a une filière éolienne à intégrer, donc il y a de l'éolien dans son parc de production, et il est quand même pris avec des notions de variabilités qui sont pas d'ordre de transport mais qui sont d'ordre d'être capable de recevoir de l'énergie garantie pour alimenter sa charge. Donc c'est sous forme de bilan énergétique.

3665 Donc à ce moment-là, comme la filière éolienne est variable dans le temps, donc il faut qu'il s'assure d'un certain service complémentaire pour assurer la puissance qui vient avec ça.

3670 Donc c'est un premier élément qu'on a aujourd'hui à régler. Et la façon dont ça a été réglé dans un premier temps, c'est que le producteur doit assurer au distributeur un service d'équilibrage.

3675 Maintenant, à quel niveau maintenant que le distributeur va pouvoir arrêter son intégration au réseau, bien, ça va dépendre effectivement du genre de comportement de cette filière-là.

3680 Parce qu'il faut quand même comprendre que comme c'est pas le même produit, on n'a pas tout à fait les mêmes données historiques sur les apports de vent comme on a des historiques sur les apports d'eau par exemple, qu'on a un grand historique sur les cinquante (50) ans, par exemple.

3680 Alors à ce moment-là, dans la filière éolienne, au niveau du distributeur, il reste beaucoup de choses à régler comme gestion de cette ressource-là. Et avec le temps, bien, on pourra voir

comment cet élément-là va s'ajuster dans le futur, et le distributeur, à ce moment-là, pourra prendre peut-être plus de capacité d'éolien dans son réseau.

3685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si j'ai bien saisi l'explication, c'est que monsieur Arnaud référerait à la capacité du réseau de transport d'Hydro-Québec de prendre les variations de charge.

3690 **PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:**

Exactement. Au niveau du transport, c'est que les variations produisent beaucoup d'instabilité sur le réseau de transport. Donc ça prend des mécanismes pour être capable d'assurer la stabilité du réseau.

3695

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc monsieur Arnaud était confiant que le réseau de transport, lui, était capable d'assumer les variations de charge importantes.

3700

PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:

Bien, Transport, on s'est penché sur le problème, les gens de Transport se sont penchés sur le problème.

3705

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas Distribution mais Transport.

3710 **PAR M. HENRI-PAUL DIONNE:**

Exactement. Et trouver des mécanismes pour être capable, justement, d'intégrer cette quantité d'énergie là sur le réseau.

3715

Mais il reste quand même que la filière éolienne, au niveau du distributeur, reste quand même nouveau. Alors c'est une filière qui a certaines particularités, comme par exemple, on sait que quand il fait très froid, à moins trente degrés (- 30⁰) par exemple, la filière éolienne ne fonctionne pas.

3720

Donc à ce moment-là, il y a certains problèmes comme ça à régler, et on peut pas, à ce moment-là, compter toujours sur une énergie fiable.

3725 Mais dans le futur, évidemment, le distributeur va continuer, comme le transporteur a fait, va analyser cette filière-là suite à des analyses, des suivis, et pourra déterminer certains éléments nouveaux de cette filière-là.

3730 Comme on peut prévoir, déjà c'est dans certaines études, par exemple que la filière éolienne pourrait fournir une propre puissance, sa propre puissance en partie. Ce qui veut dire qu'au lieu de compter sur une entente par exemple avec nous pour équilibrer cette puissance complémentaire là qu'on veut assurer, la filière éolienne pourra être présente même en hiver, dans les temps de froid.

3735 Par exemple, au lieu d'avoir – je m'explique – au lieu d'avoir un besoin d'un service complémentaire de puissance assuré par le producteur, le distributeur pourra mettre, à son propre bilan, une partie du parc éolien, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

3740 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Boisclair, ça va sur la nuance à faire sur la capacité de transport?

Si j'ai bien compris l'explication, la nuance...

3745 **PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:**

Oui, oui, j'ai entendu une réponse, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3750 ... la nuance qu'on a apportée, le propos de monsieur Arnaud était une référence avant tout sur le transport.

PAR M. NICOLAS BOISCLAIR:

3755 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3760 Je vous remercie.

3765

JOËL MALEC ET JEAN MALEC

PAR LE PRÉSIDENT:

3770 Je vais maintenant inviter monsieur Joël Malec, ainsi que monsieur Jean Malec. Alors bonsoir messieurs.

PAR M. JEAN MALEC:

3775 Bonsoir. Par respect pour les personnes présentes dans l'assistance, les personnes autochtones, je vais faire mes salutations et le mot de bienvenue dans le nitassinan.

PAR L'INTERPRÈTE:

3780 On vous remercie d'être venus, messieurs les Commissaires, de venir nous écouter dans nos commentaires.

PAR M. JEAN MALEC:

3785 D'abord, je voudrais vous dire que j'apprécie énormément la préoccupation des commissaires du BAPE de tenir compte de la présence autochtone, qui est un sujet incontournable à la réalisation du projet. C'est aussi valable pour les promoteurs du projet.

3790 Cependant, j'aurais quelques préoccupations et des interrogations quant aux travaux des audiences publiques.

3795 Est-ce que, je comprends que la première partie est une partie très technique, j'ai rarement fait une ingestion de notions scientifiques en tant que participant, puisque mon bagage de notions scientifiques est limité.

Alors je voudrais demander aux Commissaires, au Président de cette Commission, est-ce qu'on peut penser que dans la deuxième partie, la Commission tiendra une séance d'audience publique en territoire innu.

3800 Vous savez que dans la deuxième partie, il y aura des interventions verbales qui seront faites en langue innue, et ce serait fondamental que toutes les interventions qui seront faites soient bien saisies par tous les intéressés de ces travaux d'audiences publiques.

3805 Une autre question qui s'adresse au promoteur du projet, est-ce qu'il y aura un encadrement qui sera assuré à tous les travailleurs autochtones dans toute la réalisation des travaux du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3810 Alors pour la première question, monsieur Malec, vous êtes de quelle communauté, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN MALEC:

3815 Je m'excuse, Jean Malec, je suis de la communauté innue de Nutashquan.

PAR LE PRÉSIDENT:

3820 Très bien, je vous remercie.

Bien entendu, nous avons différentes demandes, la Commission est prête à les considérer. La Commission va s'établir un calendrier d'audiences en deuxième partie, et on va faire part des demandes des communautés.

3825 À ce stade-ci, est-ce que je dois interpréter votre demande comme étant une demande de la communauté d'aller siéger en deuxième partie à Natashquan.

PAR M. JEAN MALEC:

3830 À Natashquan ou dans une autre communauté intéressée par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3835 Alors nous en prenons bonne note, et on va considérer la demande, et on va vous faire part de nos décisions.

PAR M. JEAN MALEC:

3840 Je voudrais juste faire un petit rappel, monsieur le Président, qu'une demande formelle a été adressée à la Commission pour tenir une telle séance dans une communauté autochtone.

PAR LE PRÉSIDENT:

3845 Effectivement. Alors on pourra faire des annonces dans les prochains jours sur les décisions de la Commission.

Alors c'est pour ça, avant de faire aucune annonce ici ce soir, on va regarder ça et on va vous tenir informés des décisions de la Commission, soyez sans crainte.

3850 Ça vous va pour l'instant?

PAR M. JEAN MALEC:

OK. Et l'autre question s'adresse au promoteur du projet.

3855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Monsieur Gagnon.

3860

PAR M. JEAN MALEC:

Peut-être, avant que le promoteur ne réponde à ma question, quelle sera la procédure d'accessibilité qui sera donnée aux Autochtones durant la réalisation des travaux du projet.

3865

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Monsieur Gagnon.

3870

PAR M. BENOÎT GAGNON:

En fait, on pourrait répondre en deux (2) temps à la question de monsieur Malec. Monsieur Bourbeau pourrait aborder la question, comme je faisais dans ma présentation cet après-midi, la question des contrats de gré à gré et les fonds de formation et d'insertion à l'emploi.

3875

Et puis ma collègue Louise Émond pourrait intervenir ensuite sur les aspects plus sociaux, comment on va procéder pour faciliter l'embauche et la vie innue sur les chantiers d'Hydro-Québec, de la Romaine.

3880

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

Alors bonjour monsieur le Président. En ce qui concerne l'entente qui a été signée entre Hydro-Québec et la communauté de Nutashkuan, il y a des dispositions qui ont été mises dans l'entente pour des contrats gré à gré qui pourraient être offerts à la communauté autochtone de Nutashkuan.

3885

On parle ici, sans parler de montants de contrats qui sont, j'aime pas le mot réservés, mais qui seraient attribués, dédiés, il faut quand même se comprendre que ces contrats-là doivent quand même être à des prix compétitifs, qu'il faut que les sociétés innues qui vont vouloir

3890

disons participer à ces contrats-là ou avoir ces contrats-là, il va falloir qu'elles nous démontrent qu'elles ont les compétences et les qualités pour répondre aux contrats.

3895

On a fixé un objectif de contrats qu'on aimerait donner à la communauté de Nutashkuan, et tout cela est bien défini à l'entente qui a été signée avec la communauté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3900

Monsieur Malec.

PAR M. JEAN MALEC:

3905

Je comprends que le promoteur a convenu, a signé une entente avec Nutashkuan. Cependant, il y a encore des gens qui se posent des questions si le promoteur respectera intégralement le contenu de l'entente.

PAR LE PRÉSIDENT:

3910

Très bien.

Monsieur Gagnon.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

3915

La réponse à cette question est évidemment oui. Il y a une société conjointe qui est formée entre des membres de votre Conseil de bande et qui va être composée aussi de membres d'Hydro-Québec, et cette société conjointe a le mandat de s'assurer que l'entente est bel et bien mise en place et respectée.

3920

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Ma collègue Louise pourrait compléter sur les autres mesures qui vont faciliter l'insertion à l'emploi, et je vais conclure par la suite.

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3930

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Monsieur le Président, lors des rencontres avec les représentants de la communauté Nutashkuan, effectivement c'est une préoccupation qui est ressortie, et on a décidé,

3935 conjointement aussi avec les conseillers techniques de la communauté, d'un certain nombre de
mesures.

Je dois dire que c'est aussi appuyé sur l'expérience de d'autres chantiers et d'ailleurs,
dans les échanges entre Hydro-Québec et les représentants des communautés, on a eu
3940 l'occasion aussi de pouvoir faire témoigner des Innus qui avaient vécu une première expérience
de travail sur des chantiers Hydro-Québec, de façon à pouvoir aussi sensibiliser les gens qui
démontraient un intérêt, et à pouvoir dégager un certain nombre de pistes d'amélioration.

Donc je pense que le projet Romaine constitue une occasion assez unique pour les gens
3945 de la communauté d'avoir accès à des emplois, et pour y arriver, je pense qu'il faut mettre en
place un certain nombre de mesures, et parmi celles-là, une qui a été éprouvée ailleurs, sur
d'autres chantiers, c'est la participation d'un intervenant ou d'un travailleur social qui est sur
place, au chantier, pour faciliter l'intégration des gens des communautés au régime de vie du
chantier, mais aussi à l'intégration avec les autres travailleurs.

Il s'agit aussi de mettre en place des conditions qui soient favorables, donc ça passe
aussi par la sensibilisation des travailleurs au mode de vie, à la pratique des activités
traditionnelles de l'Innu Aitun, et ça se traduit aussi par la mise en place d'activités qui sont
interculturelles à l'intérieur des différents campements, et bien sûr à travers un processus
3955 d'information de déroulement des travaux et de la vie au chantier, et ce dans les différentes
communautés.

Donc comme je l'indiquais, tout ça va reposer sur des modalités de communication et des
outils qui sont adaptés aux gens des communautés, et je pense que ça tient aussi beaucoup au
3960 fait qu'on doit pouvoir maintenir des bases sociales et s'assurer d'une certaine stabilité, aussi,
dans les familles, puisque la participation des gens de la communauté va d'office impliquer des
absences dans leur cellule familiale.

Donc il va falloir travailler étroitement aussi avec les gens des services sociaux des
3965 communautés.

Et qui dit développement économique et intégration, on a aussi prévu la participation d'un
conseiller à l'emploi qui va travailler intimement avec la structure qui est déjà présente, les
gestionnaires à l'emploi qui sont déjà présents dans les communautés.

3970

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement, des fois les sentiments d'éloignement peuvent jouer fort.

3975 Mais par exemple, cet après-midi nous avons parlé du transport des travailleurs lorsqu'ils
retournent en congé, vous avez fait allusion à des navettes, par exemple, qui pourraient aller vers
Baie-Comeau.

3980 Est-ce que vous prévoyez, éventuellement, des facilitations similaires par exemple pour les travailleurs qui résideraient soit à Natashquan ou à Mingan; est-ce que vous prévoyez des mesures de facilitation comme ça pour la mobilité des travailleurs.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

3985 Louise Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

3990 Monsieur le Président, l'expérience récente du chantier Péribonka est peut-être un exemple, là, qui pourrait servir.

Dans le cas de transport d'employés vers leur communauté, c'est une clause ou ce sont des éléments qui sont à la responsabilité de l'entrepreneur.

3995 Cependant, dans le cas de Péribonka, ça a été aussi l'occasion pour un représentant de Mashteuiatsh de développer une entreprise de transport et de créer des emplois dans la communauté tout en assurant le déplacement des travailleurs innus de Mashteuiatsh qui travaillaient au chantier.

PAR LE PRÉSIDENT:

4000 Mais vous pouvez quand même, c'est certain que vous êtes le maître d'œuvre des travaux, on comprend, bon, que les contracteurs peuvent être responsables de certaines choses, les sous-contractants, mais dans un certain sens, est-ce que vous prévoyez faire de la sensibilisation et autres pour les contracteurs, en disant, il faut assurer, faciliter la mobilité des
4005 travailleurs.

Est-ce que vous allez, dans des clauses éventuelles, vous assurer de certains mécanismes de ce type-là.

4010 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

En fait, dans les ententes qui ont été signées, qu'on a présentées brièvement cet après-midi, il y a des fonds, ce qu'on appelle les fonds d'insertion.

4015 Donc le fonds d'insertion au projet, là, c'est un fonds qui est prévu pour justement aider les communautés innues à s'insérer dans le projet. Donc ça pourrait éventuellement être utilisé pour ce genre d'activités là, pour favoriser les relations travail-famille, pour permettre par exemple à des dames qui travailleraient au chantier de retourner dans leur famille les week-ends.

4020 Il y a aussi des fonds de formation qui sont prévus. Donc ces fonds de formation là, les sommes pourraient être utilisées pour payer des stages de formation, des frais de scolarité pour permettre à de jeunes innus d'apprendre un métier.

4025 Hydro-Québec va être présent avec le conseiller à l'emploi dans les communautés innues pour présenter le type d'emploi qu'on a besoin et les aider à s'orienter vers une carrière. Et les fonds de formation pourraient servir à ça.

4030 Et notre participation va même au-delà. En exploitation, il y a dans l'entente des aspects reliés à l'information des communautés innues sur le type de contrats ou le type d'emplois qui pourraient être requis en période d'exploitation. Donc l'échange continue.

Donc comme vous voyez, il y a plusieurs mesures prévues pour favoriser l'embauche d'Innus dans le projet du complexe de la Romaine.

4035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme mesures pour inciter, par exemple avant de former des jeunes, faire du recrutement, donc c'est quoi les mesures pour intéresser ou faire de la promotion auprès des jeunes qui seraient des candidats potentiels à la formation professionnelle, par exemple.

4040 Est-ce qu'il y a des mesures spécifiques qui sont prévues dans les communautés pour sensibiliser les jeunes et les intéresser à relever des défis de ce type-là.

4045 **PAR M. BENOÎT GAGNON:**

Louise Émond, et je vais compléter par la suite.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

4050 Alors outre celles qui ont déjà été mentionnées, bon, l'embauche d'un conseiller à l'emploi innu, à travers aussi le Comité des retombées économiques régionales, une attention particulière est accordée aux gens des communautés innues.

4055 Il y aura aussi mise en place d'ateliers d'information et de préparation à l'emploi, puisque bon, on a fait circuler, à travers un certain nombre de canaux d'information, on a réalisé des affiches en langue innue pour informer les gens des différents secteurs d'emplois qui seraient accessibles, certains qui requièrent une formation particulière. C'est un processus qui est déjà initié depuis déjà quelque temps.

4060 Et bon, j'ai mentionné tout à l'heure la mise en place d'un contexte qui soit bien sûr favorable à l'intégration des différents employés innus des communautés.

PAR LE PRÉSIDENT:

4065 Dernière petite question, s'il vous plaît. Vos bassins de recrutement, à ce moment-là, au sein des communautés, ce serait quoi vos cibles, ce serait avant tout des jeunes, des travailleurs qui ont déjà une formation?

4070 De quelle façon vous allez procéder, qui allez-vous cibler en premier lieu et en priorité.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4075 Oui, en fait, on a un exemple concret, et puis j'aimerais laisser ensuite la parole à monsieur Bourbeau, qui ferait un complément d'information.

4080 Hydro-Québec, bon, donc par la présence dans le milieu, on a identifié, en collaboration avec la commission scolaire, des besoins de formation, particulièrement dans la communauté de Natashquan. Parce que bon, dans les contrats de gré à gré qui seraient réservés à la communauté innue, on parle de contrats reliés par exemple au déboisement, construction des campements, entretien, cuisine, d'établissement, conciergerie.

4085 Donc il y a un programme de formation qui, selon l'information que j'ai, aurait débuté le 20 octobre dernier, un programme de formation professionnelle relié à la foresterie, pour de l'opérateur d'équipement.

4090 On sait aussi qu'il y a des cours qui sont donnés à de jeunes innus pour parfaire leur formation secondaire, parfaire l'apprentissage du français écrit, par exemple, aller chercher un diplôme d'étude secondaire pour ensuite aller chercher un diplôme technique, pour pouvoir participer sur les différents contrats reliés aux volets que je viens d'énumérer.

PAR LE PRÉSIDENT:

4095 Très bien, je vous remercie.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

4100 Écoutez, ce sera pas très long, c'est juste pour faire un complément d'information.

Alors chacune des ententes signées avec les communautés innues prévoit la formation d'un comité conjoint de suivi, je cherche le mot, c'est une société conjointe. Et ces sociétés

4105 conjointes vont identifier les besoins en formation dans chacune des communautés, en fonction des particularités de chacune des communautés.

Prenons un exemple, dans le cas de Nutashkuan, je crois que vous avez fondé tout récemment une société qui s'appelle la Société forestière innue, et cette société aurait envoyé
4110 certains jeunes suivre une formation pour opérer du matériel lourd, du matériel qu'on utilise pour la déforestation. Alors ça, ça a été fait tout récemment.

Et c'est ce genre d'activités qu'un fonds comme le fonds de formation va privilégier.

4115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Monsieur Malec.

4120

PAR M. JEAN MALEC:

Je vas céder la parole à lui, après ça peut-être une petite intervention.

4125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. JOËL MALEC:

4130

Bonjour. Moi, je vas plus parler d'une passion qui est la foresterie.

Depuis que je suis jeune, ma grand-mère m'amenait souvent dans le bois, tu sais, j'ai vécu de manière culturelle la forêt et en ce moment, tu sais, j'étudie en foresterie, je suis en train
4135 de finaliser mon bac en génie forestier à l'Université Laval.

Et puis je suis très préoccupé, genre, de la question de la foresterie, tu sais au niveau de l'accessibilité que va engendrer le projet Romaine.

4140 Ma question est, bien moi, je parle en tant que pour ma génération, tu sais, de toutes les communautés innues et de toutes les municipalités de la Minganie, parce que les problématiques de ma génération, que ce soit Innus ou que ce soit les Blancs, c'est les mêmes problématiques.

Et puis moi, ce que moi j'ai vécu des deux (2) cultures, ce que moi, la culture blanche m'a apporté et puis la culture autochtone m'a apporté m'a permis de faire en sorte une réflexion sur
4145 ce que moi je pourrais amener à la foresterie.

Et puis j'ai travaillé deux (2) ans sur le projet de la rivière Romaine, j'ai survolé la rivière Romaine pendant deux (2) ans, et puis j'entrevois beaucoup de potentiel forestier.

4150

Et puis ce que moi, aussi, j'entrevois, c'est l'accessibilité qu'on va avoir, qui va faire accès, genre, à ce territoire-là, qui va faire en sorte qu'il va y avoir beaucoup, je sais pas si je peux me le permettre, d'industriels que moi, j'ai pas une très très bonne opinion de l'industrie forestière.

4155

Tu sais, on sait aujourd'hui que la crise forestière a engendré les connaissances des dernières années de coupe, qui s'en sont ensuivi, et aujourd'hui, tu sais, je travaille pour des compagnies forestières, et puis je remarque encore une gestion qui est encore de la même mentalité qu'il y avait voilà vingt (20) ans, tu sais.

4160

Et j'étudie, en ce moment, tu sais, on est en période de crise, et puis je suis tellement bien placé pour avoir un bon topo, genre, de la foresterie du passé et de la foresterie qui devrait être faite dans le futur pour avoir une pérennité, tu sais, au niveau de la rentabilité, si éventuellement le projet Romaine donne accessibilité à une foresterie exploitable, tu sais.

4165

Pour ce qui est au niveau, genre, du déboisement, du déboisement du chemin, des bassins et des lignes de transmission, ça, j'ai aucune préoccupation, tu sais. Je sais qu'ils vont faire le maximum qu'ils vont pouvoir faire, ils vont déboiser le maximum qu'ils vont pouvoir faire, mais il y a des procédés, comme dans les bassins, où c'est qu'on peut aller récupérer le maximum d'arbres, tu sais.

4170

Il y a des procédés que moi, en tant qu'étudiant à la faculté, que je considère assez, bien, qui seraient très accessibles, au niveau genre de l'exploitation pour le déboisement des bassins.

4175

Ma question est: Est-ce qu'éventuellement, s'il y a une accessibilité au niveau du territoire, est-ce que la gestion qui va être faite au niveau de la foresterie en général, est-ce que ce sera une gestion où c'est que les industriels vont faire en sorte que ce territoire-là va être exploité par, je sais pas comment vraiment l'exprimer, mais je veux dire simplement, est-ce qu'il va y avoir une gestion qui va être uniforme.

4180

Dans le sens que, on sait que le territoire ici, en Minganie, c'est des pessières qui prennent à peu près cent vingt (120) ans à se reproduire, et puis que c'est une succession qui est extrêmement dure à établir dû à l'indice de qualité de sol.

4185

Et puis dans certains endroits qu'on connaît, c'est quand même une topographie, comme on a mentionné auparavant, que c'est quasi inaccessible, et qui est très dangereux.

4190

Tu sais, on parle tantôt d'impacts sur les milieux, que ce soit fauniques, que ce soit aquatiques, on sait que la foresterie, que ce soit par le déboisement ou par les opérations forestières, engendre souvent des perturbations au niveau de l'état naturel du territoire.

4195 Puis moi, en tant qu'étudiant, j'ai tout le temps focussé sur ce que moi je pourrais faire, genre, au niveau de l'exploitation forestière. Tu sais, il y a des manières forestières, tu sais, il y a une manière intelligente d'exploiter une foresterie sans la détruire. Et puis cette manière de l'exploiter, c'est ce que moi je fixe comme objectif dans mes études, c'est comment on peut arriver à un consensus où on peut faire plaisir.

4200 Parce qu'ici, on sait qu'il y a beaucoup de chasseurs d'orignal. Tu sais, il y a des manières d'exploiter, il y a des manières d'exploiter une forêt pour que la rentabilité sociale et économique soit respectée, ou pour que ce soit pour augmenter le niveau de population d'orignal, ou pour que ce soit, genre, de rentabiliser une industrie, tu sais.

4205 Et puis pour rentabiliser une industrie qui est extrêmement perturbée de nos jours, le moyen que moi j'ai trouvé, c'est de faire de la troisième transformation; tu sais, donner une valeur ajoutée à ton bois, de le transformer sur place, de faire de la main-d'oeuvre sur place et de pas sortir ton deux par quatre (2 x 4) et de l'amener je sais pas où, mais qui va faire en sorte qu'on va perdre beaucoup d'emplois au niveau de la région.

4210 La troisième transformation amènerait à faire une valeur ajoutée à notre bois, nous amènerait à couper moins de notre forêt, on pourrait faire des coupes écosystémiques dans le territoire, ce qui permettrait d'engendrer ou bien de faire des consensus au niveau des Autochtones et au niveau de ceux qui veulent rentabiliser ce bois-là, tu sais.

4215 La manière la plus plausible, ce serait d'avoir une gestion qui est uniforme, que ceux qui veulent aller exploiter le territoire, qu'ils le fassent d'une manière intelligente, tu sais, qu'ils le fassent pas d'une manière de rentabilité comme on connaît aujourd'hui, que la seule manière de rentabiliser ton industrie, c'est de faire des coupes massives et de ramasser tout ce que tu as.

4220 Et puis nous, notre génération, c'est nos enfants, tu sais. La génération de nos enfants, c'est eux autres qui vont faire en sorte que plus tard, ils vont pouvoir exploiter ou bien vivre de cette forêt-là.

Parce qu'au bout de quinze (15) ans, une fois que le barrage sera fait, qu'est-ce qui va rester, tu sais, pour notre génération, pour nos enfants, tu sais.

4225 Et puis je pense que la question que moi, qui me préoccupe, et que toute ma génération préoccupe, c'est ce que nos enfants, comment ils vont hériter de ce barrage-là. Tu sais, est-ce qu'ils vont l'hériter de manière à juste produire de l'électricité ou une manière de l'exploiter intelligemment au niveau forestier, que ce soit ceux qui veulent s'ouvrir des pourvoies, soit ceux qui veulent préserver leur territoire ou soit ceux qui veulent par villégiature ou par rentabilité, tu sais, de faire une harmonisation de tous ces concepts-là, et de faire en sorte d'exploiter un territoire que moi je préserve pour ma génération, pour mes enfants.

4230

Et la question était: Est-ce que ce sera possible d'avoir une gestion uniforme, peu importe l'industriel qui va rentrer, tu sais.

4235

Parce que moi, je vas être présent dans ma région, et puis pour moi, ma région, que ce soit pour la Minganie, que ce soit pour les communautés autochtones, que ce soit pour les municipalités, je me battraï pour avoir une gestion uniforme de la forêt.

4240

Parce qu'on est ici, je pense, pour régler – je sais pas, parce que moi, j'ai aucune confiance, que ce soit pour Hydro-Québec, que ce soit pour le ministère, je m'adresse peut-être directement aux commissaires, que ce serait possible d'avoir, genre, une gestion one way, une gestion qui dit, en sorte qui dicte que c'est de même que ça devrait se passer, au niveau des demandes de la Minganie.

4245

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourrait poser une question au ministère des Ressources naturelles, à l'effet, bon, ce que j'en comprends, il y a pas d'exploitation forestière actuellement dans la région.

4250

Monsieur Gingras, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur par exemple l'ouverture du territoire avec une route vers les différents barrages.

4255

Ce que j'en comprends, ça pourrait ouvrir un potentiel forestier, comment ça se passerait à ce moment-là, ne serait-ce par exemple que pour l'allocation du bois marchand qui serait là.

4260

Comme monsieur Malec vient de le mentionner, l'ouverture du territoire donc pourrait entraîner une exploitation importante de la forêt, j'imagine. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire là-dessus sur, un, le potentiel forestier du secteur, et quelles sont les règles d'exploitation, et qui pourrait exploiter éventuellement, également, ce potentiel forestier.

PAR M. DONALD GINGRAS:

4265

Bien tout d'abord, je félicite monsieur d'avoir choisi, je suis un peu chauvin, la branche de la foresterie, si on peut dire, je pense que vous êtes étudiant en génie forestier.

4270

Tout d'abord, bien, le chemin permet la récupération quand même de sept cent cinquante-quatre mille mètres cubes (754 000 m³), c'est déjà des bois qui étaient pas escomptés comme récupérables. Le fait qu'il y a un accès, ça donne une opportunité de récupérer cette matière ligneuse là.

C'est des bois qui pourront être utiles à l'industrie forestière pour la transformation par exemple en bois de sciage, donc créer des retombées socioéconomiques.

4275 On parle de crise dans le domaine du bois d'oeuvre présentement, je pense qu'elle est
réelle, mais ce qu'on escompte, c'est qu'à un moment donné, la demande pour le bois d'oeuvre
va se rétablir, et qu'au moment où les plus grands volumes de bois du projet la Romaine vont
être disponibles, ça pourra contribuer justement à une relance de l'activité forestière dans la MRC
4280 de Minganie et aussi dans la Côte-Nord, relance dont pourraient bénéficier aussi évidemment les
communautés autochtones.

Pour ce qui est des volumes rendus disponibles, nouveaux volumes qu'on pourrait dire
rendus disponibles par l'accès créé par le projet Romaine, là-dessus on a quand même certaines
validations, certaines études à faire, au niveau des stocks présents, au niveau des contraintes
4285 d'exploitation, les accès possibles, etc.

Je dirais que c'est déjà commencé par certaines firmes de consultants, et puis il va y
avoir une validation qui va être faite de ça par notre ministère.

4290 Et entre autres, tout ce qui concerne les calculs de possibilités forestières, bien, ça doit
passer par le forestier en chef, qui relève de notre ministère mais qui, je pourrais dire, a un
mandat indépendant qui est de déterminer les possibilités forestières dans l'ensemble du Québec
pour les forêts publiques.

4295 Alors c'est à peu près comme ça qu'on va procéder pour ce qui est des volumes
éventuellement rendus disponibles par le nouvel accès, et c'est sûr que c'est quelque chose
qu'on va examiner.

Il y avait aussi, monsieur a évoqué quelque peu la question de la villégiature, ce que ça
4300 pourrait entraîner pour la villégiature.

Si vous le voulez, j'aurais ici monsieur Gilles Gaudreault, qui pourrait donner certaines
informations là-dessus, ou s'il y a des sous-questions sur la foresterie, aussi, je pourrais
compléter.

4305

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y avait aussi un autre volet, c'est à qui pourrait aller aussi les volumes. C'est ça?

4310

PAR M. JOËL MALEC:

Oui, parce que là, je suis en train de constater qu'il va y avoir beaucoup de volumes de
disponibles initialement, tu sais, ce qui va faire en sorte qu'il va falloir le transformer massivement
aussi, tu sais.

4315

Mais une fois que, genre, ce volume de bois va être écoulé, qui va faire en sorte que ces
industries-là, qu'il les faisait vivre, qu'est-ce qui va les faire vivre, là, tu sais, si on entrevoit une

gestion intégrée au niveau de la faune et au niveau de la rentabilité économique de la forêt, tu sais.

4320

PAR M. DONALD GINGRAS:

Pour ce qui est de la destination des volumes, la question a déjà été abordée ici. La position du ministère là-dessus, c'est que les bois seraient destinés prioritairement à des usines de la MRC de Minganie, c'est-à-dire les usines le plus près possible du lieu des travaux du projet la Romaine.

4325

S'il y a pas d'usines en marche à ce moment-là, parce que présentement, il y a pas d'usines opérationnelles, bon, il y a des projets quand même en gestation, mais s'il y a pas d'usines opérationnelles au moment où les bois sont disponibles en Minganie, ou encore si les propriétaires de ces usines-là sont pas intéressés à prendre les bois, ça peut arriver, pour une raison ou pour une autre, à ce moment-là, notre position, c'est que les bois seraient destinés à d'autres usines de la Côte-Nord.

4330

Encore là, si les propriétaires de ces usines-là sont pas intéressés, ça pourrait éventuellement être étendu à tout le Québec.

4335

Mais la priorité, c'est que les bois soient transformés le plus possible près des travaux, pour que les retombées soient, apparaissent près du site des travaux.

4340

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

4345

Oui, monsieur Malec.

PAR M. JOËL MALEC:

Oui, c'est ça.

4350

Mais moi, ma préoccupation, c'est qu'une fois, genre, ces industries-là auront écoulé toute la marchandise qui aura été coupée massivement, au niveau du déboisement du chemin, du dégagement des lignes de transmission et des bassins, ce qui est tout à fait normal, tu sais, qu'il va y avoir un grand volume de disponible, mais après, tu sais, si on ouvre ces usines-là, comment on va pouvoir assurer la pérennité de ces usines-là, une fois en sorte qu'elles vont être établies par rapport à un marché initial.

4355

C'est ce que moi, qui me préoccupe le plus. Parce que veux veux pas, oui, on va peut-être créer une industrie mais, tu sais, en ce moment on vit une crise forestière, tu sais, et cette

4360 crise-là forestière fait en sorte qu'il y a beaucoup de fermetures d'usines qui ouvrent initialement. Mais tu sais, la mentalité reste la même.

Et puis ce que je suis en train de comprendre, que l'usine qui va ouvrir, ça va être à peu près dans cette optique-là, et puis qui va faire en sorte que d'ici peut-être dix-quinze (10-15) ans, 4365 il va fermer, tu sais, tandis qu'on aurait pu, genre, développer une troisième transformation qui aurait fait en sorte que la pérennité de cette forêt-là aurait été rentabilisée, même optimisée de façon maximale, tu sais, à long terme. Parce que là, on est en train de parler du court terme.

PAR LE PRÉSIDENT:

4370

Monsieur Gingras.

PAR M. DONALD GINGRAS:

4375 Non, c'est pas que ces volumes-là permettraient d'ouvrir une usine ou qu'une usine s'approvisionnerait entièrement de ces volumes-là. On les considère plutôt comme des volumes d'appoint pour une usine qui serait en marche.

Parce que d'autant plus que le flux de bois produit par le projet de la Romaine varie d'une 4380 année à l'autre, il y a des années qu'il y a plus de volume, il y a d'autres années qu'il y en a beaucoup moins.

Donc ce serait plutôt un volume d'appoint à une usine existante, et qui serait comme un coup de pouce pour améliorer la rentabilité de cette usine-là.

4385

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon, le déboisement commencerait à quel moment.

4390

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Bien, le déboisement commence dès le début des travaux, avec 2009, dès l'obtention des autorisations pour la construction de la route d'accès.

4395

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qui laisse relativement peu de temps pour trouver un moyen de transformer le bois dans le secteur.

4400

PAR M. BENOÎT GAGNON:

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4405 Monsieur Malec.

PAR M. JOËL MALEC:

4410 Non, mais moi, j'aurais peut-être une dernière question concernant la foresterie.

4415 Bien, parce qu'en ce moment, tu sais, on a parlé tantôt que ma communauté a acheté ou bien est en train de faire un projet d'acheter une scierie, que moi je considère un peu désuète, dans le sens que genre, cette usine-là a fait en sorte qu'il a pas fait ses preuves, là, tu sais au niveau de la foresterie, tu sais pour sa rentabilité.

4420 Et puis moi, en ce moment, ma préoccupation, tu sais, bien, toutes les communautés, les municipalités, elles sont dictées un peu par des problèmes précaires financiers, tu sais, au niveau des négociations.

4425 Et puis je trouve ça un peu dommage, tu sais, qu'on en vienne à des décisions, comme tu disais, un peu accélérées. Dans le sens qu'on n'a pas le temps de se préparer, tu sais, le temps de préparer un projet qui serait un peu durable, tu sais, pour la prochaine génération, un projet qu'on pourrait entrevoir que plus tard, la génération pourrait en bénéficier.

4430 C'est que moi, je me tiens quand même assez au courant, mais ce que moi j'entends, tu sais, par rapport aux ententes, par rapport aux contrats, par rapport aux négociations, c'est vraiment des projets, genre, qui sont un peu précipités et puis ça, ça va être au détriment de la prochaine génération, qui sont mes enfants, vos enfants.

4435 Moi, en tout cas, c'est ce qui me préoccupe le plus.

4440 Et puis moi, la foresterie, c'est un domaine que moi, je peux faire en sorte que ce soit rentable, tu sais. Mais s'il y a des projets qui se font un peu, genre, à l'encontre du projet que moi j'entrevois pour le long terme, c'est sûr que mon projet peut avoir certaines réticences.

4445 Mais je suis un très grand batailleur, et j'ai toujours voulu atteindre mes objectifs, et cet objectif-là, peu importe avec qui je vas l'atteindre, je vas l'atteindre, c'est sûr.

4450 Et puis concernant aussi, genre, pour ce qui est des détournements, on parle beaucoup de la rivière Rupert, et puis moi, j'ai un peu la préoccupation que peut-être dans vingt (20) ans ou dans trente (30) ans, tu sais, est-ce que genre, les rivières qui sont connectées en haut de cette rivière-là, qu'on sait qu'il y a un très fort débit et puis un très faible débit l'été, est-ce que genre ces rivières-là, un jour, elles vont servir à alimenter la rivière Romaine, tu sais, qui sont des rivières quasi culturelles que déjà, on va un peu...

4445

Je sais pas comment que le projet, mais moi en tout cas, dans mes projets, c'est sûr qu'il va être fermé et puis moi, la seule préoccupation que j'ai, c'est est-ce que ces rivières qui sont connectées en haut vont servir, à un moment donné, à alimenter le barrage de la rivière Romaine.

4450

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

4455

Monsieur Gagnon, éventuellement, est-ce que c'est envisageable de faire des dérivations des rivières à la tête, par exemple la Caniapiscau, des secteurs comme ça.

PAR M. BENOÎT GAGNON:

4460

Alain Bourbeau.

PAR M. ALAIN BOURBEAU:

4465

Alors en ce qui concerne votre préoccupation pour des dérivations éventuelles vers la rivière Romaine, je peux vous dire qu'en date d'aujourd'hui, à notre agenda, il y a aucun projet dans ce sens.

PAR M. JOËL MALEC:

4470

Bien, c'est sûr. C'est comme la rivière Rupert, ça a pris du temps avant qu'ils la détournent.

PAR LE PRÉSIDENT:

4475

Alors je pense qu'on a eu une réponse à votre question, donc Hydro-Québec n'envisage pas dans ses cartons, on peut dire, de dérivation d'autres rivières.

PAR M. JOËL MALEC:

4480

Bien, c'est complet.

PAR LE PRÉSIDENT:

4485

Alors je vous remercie.

Oui, monsieur Malec.

PAR M. JEAN MALEC:

4490 Oui, une dernière intervention, monsieur le Président.

Est-ce utopique et réaliste qu'un rapport des travaux de cette Commission sera disponible en langue innue à la fin des travaux.

4495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut vous confirmer que jusqu'à maintenant, on a fait le nécessaire pour assurer la traduction du rapport de la Commission en langue innue.

4500 **PAR M. JEAN MALEC:**

Et la dernière remarque, monsieur le Président, que je voudrais soumettre aux membres de la Commission et à toute l'assistance ici, il aurait été fondamental et respectueux qu'il y ait un commissaire autochtone qui maîtrise la langue innue et la langue française qui siège au sein de cette Commission, pour vraiment, je pense, assurer la transparence et la visibilité de toutes les préoccupations autochtones.

PAR LE PRÉSIDENT:

4510 Alors c'est noté. Alors je vous remercie de votre participation.

Alors maintenant, il est vingt-trois heures quinze (23 h 15), nous allons mettre fin à nos travaux. Nous allons reprendre à treize heures trente (13 h 30) demain, alors j'invite tout le monde à venir continuer à participer au questionnement de la Commission. Et nous apprécions votre présence à tous.

Alors merci, bonne fin de soirée et à demain.

4520 SÉANCE AJOURNÉE AU 30 SEPTEMBRE 2008 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4530